



Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le

ID : 059-215901729-20230227-230227BF_1-BF



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2023



SOURCES JURIDIQUES

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le

ID : 059-215901729-20230227-230227BF_1-BF



- **L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015** portant nouvelle organisation territoriale de la République relatif à la transparence financière précise dans son 4^{ème} alinéa que : « *Dans les communes de 3.500 habitants et plus, la Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur ou à l'article L2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Dans les communes de plus de 10.000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise, notamment, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le Département et au Président de l'établissement de coopération intercommunale dont la commune est membre : il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que ses modalités de transmission et de sa publication sont fixés par décret.* »
- **La circulaire préfectorale du 27 Janvier 2023** précise « *que la tenue de ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif pour les collectivités adoptant la nomenclature M14 et dans un délai raisonnable avant la séance de vote du budget afin que les élus disposent du temps de préparation et de réflexion nécessaires pour délibérer. Ce débat ne doit pas intervenir à une échéance trop proche du budget primitif, en tout état de cause pas le jour même du vote du budget.* »
- **Le Règlement Budgétaire et Financier de la commune (adopté par délibération n°8 du 30 Septembre 2021) précise dans la partie I-1-2 que:** « *Dans les 2 mois précédant le vote du Budget, le Maire de la Ville de Denain doit présenter au Conseil Municipal un Rapport d'Orientations Budgétaires. Celui-ci comporte 3 parties : - L'analyse rétrospective de la section de fonctionnement et la trajectoire envisagée pour l'exercice à venir en fonction des diverses dispositions législatives (Loi de Finances, relations avec les autres collectivités...) – L'état des investissements passés et à venir décrivant notamment la situation des différentes Autorisations de Programme ainsi que le Plan Pluriannuel d'Investissement – La stratégie d'endettement de la commune, tant sur sa structure que sur sa dynamique (Plan Pluriannuel d'Endettement). Ce rapport doit donner lieu à un débat lors de la séance du Conseil Municipal au cours de laquelle il est présenté et être mis à disposition des élus au moins 5 jours avant ladite séance. Celui-ci permet au Maire de présenter les choix budgétaires prioritaires pour l'année à venir ainsi que les engagements pluriannuels existants et/ou envisagés, il permet également aux élus municipaux d'exprimer leur opinion sur ses orientations. A l'issue de ce débat, un vote est soumis à l'Assemblée délibérante qui prend acte, par délibération spécifique, de la tenue de celui-ci ainsi que l'existence du rapport sur la base duquel il s'est tenu.* »



SOMMAIRE

PREAMBULE : LES RESULTATS COMPTABLES DE L'EXERCICE 2022

Page 1

PARTIE I – FONCTIONNEMENT : ANALYSES ET TRAJECTOIRES

Page 2

I – Evolution des charges et produits de fonctionnement – Exercices 2018 à 2022

I.A – Les tableaux d'évolution et leur analyse – Dépenses

Page 3

I.B – Focus sur la hausse des charges à caractère général

Page 4

I.C – Focus sur la hausse des dépenses de fluides

Page 5

I.D – Focus sur le personnel

Page 6

I.E – Les tableaux d'évolution et leur analyse - Recettes

Page 7

I.F – Les ratios d'épargne

Page 8

I.G – Conclusions sur l'exécution de la section de fonctionnement 2022

Page 9

II – Principales dispositions législatives 2023 – prospective appliquée au budget de la commune

II.A – Eléments importants de la Loi de Finances pour 2023

Page 10

II.B – Les liens financiers entre l'Etat et la Ville – La continuité de l'effort de péréquation verticale

Page 12

II.C – Les liens financiers entre la CAPH et la Ville – L'impact du Pacte de Solidarité Communautaire

Page 13

II.D – Les éléments à prendre en compte dans la construction budgétaire 2023

Page 14

PARTIE II – L'EFFORT D'INVESTISSEMENT PASSE ET A VENIR

Page 15

I – L'effort d'investissement et son mode de financement 2018 – 2022

Page 16



SOMMAIRE

II – Prospective des investissements communaux	Page 19
<i>II.A – Les engagements pluri-annuels</i>	<i>Page 19</i>
<i>II.B – Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2023 – 2030</i>	<i>Page 26</i>
<u>PARTIE III – STRATEGIE D'ENDETTEMENT, STRUCTURE ET DYNAMIQUE DE LA DETTE 2023 – 2029</u>	Page 37
INTRODUCTION : Stratégie d'endettement de la commune	Page 38
I – Optimisation de l'encours et sécurisation de l'endettement	
<i>I.A – Evolution de la structure des taux d'intérêts</i>	<i>Page 39</i>
<i>I.B – Evolution de la répartition de l'encours par prêteur</i>	<i>Page 40</i>
<i>I.C – Situation des taux d'intérêts et perspectives d'évolution</i>	<i>Page 41</i>
<i>I.D – Dette par habitant</i>	<i>Page 45</i>
<i>I.E – Capacité de désendettement</i>	<i>Page 46</i>
<i>I.F – Autres dettes non bancaires</i>	<i>Page 47</i>
II – Plan pluriannuel d'endettement 2023 – 2029	
<i>II.A – Profil d'extinction de la dette</i>	<i>Page 48</i>
<i>II.B – Ajustement de la stratégie d'endettement au nouveau contexte économique</i>	<i>Page 49</i>
<i>II.C – Détermination de l'emprunt mobilisable</i>	<i>Page 50</i>
<i>II.D – Plan pluriannuel d'endettement ajusté</i>	<i>Page 52</i>
<i>II.E – Focus sur l'enjeu « Taux d'intérêts »</i>	<i>Page 53</i>
III – Etat des engagement hors-bilan	
<i>III.A – Conventions établies avec l'Etablissement Public Foncier Hauts de France</i>	<i>Page 54</i>
<i>III.B – Etat de la dette garantie</i>	<i>Page 55</i>
PLAN DE RESILIENCE 2023 – 2026	Page 56



PREAMBULE : LES RESULTATS COMPTABLES DE L'EXERCICE 2022

(avant transmission du Compte de Gestion, d'éventuels ajustements, à la marge, sont possibles)

RESULTATS DE CLÔTURE

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (-)	Recettes ou Excédent (+)	Dépenses ou Déficit (-)	Recettes ou Excédent (+)	Dépenses ou Déficit (-)	Recettes ou Excédent (+)
Résultats de clôture 2021	(a) 190 323,32 €			(b) 10 543 591,68 €		(c) = (b) - (a) 6 608 412,89 €
Part affectée à l'investissement			(d) 6 420 128,32			
Excédent Net 2021				(e) = (b) - (d) 4 123 463,36 €		
Opérations de l'exercice 2022	(f) 13 952 814,74 €	(g) 10 344 324,53	(h) 22 564 317,36 €	(i) 29 695 804,50 €	(j) = (f) + (h) 36 517 132,10 €	(k) = (g) + (i) 40 040 129,09 €
Résultats de l'exercice 2022	(l) = (f) - (g) 3 608 490,21 €			(m) = (i) - (h) 7 131 487,14 €		(n) = (m) - (l) 3 522 996,93 €
Résultats de clôture 2022 (hors RAR)	(o) = (a) + (l) 3 798 813,53 €			(p) = (e) + (m) 11 254 950,50 €		(q) = (p) - (o) 7 456 136,97 €
Restes à Réaliser	(r) 4 889 976,40 €	(s) 1 754 792,03 €	(t)	(u)		
Solde des Restes à Réaliser	(v) = (r) - (s) 3 135 184,37 €		(w) = (t) - (u)		(x) = (v) + (w) 3 135 184,37 €	
Résultats définitifs	(y) = (o) + (v) 6 933 997,90 €			(z) = (p) + (w) 11 254 950,50 €		Résultat = (z) - (y) 4 320 952,60 €



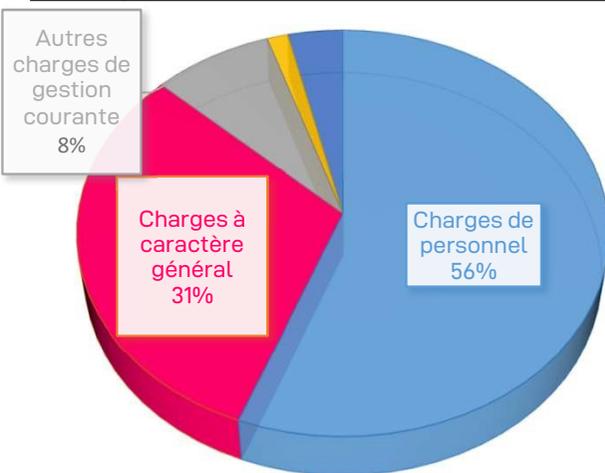
PARTIE I – FONCTIONNEMENT : ANALYSES ET TRAJECTOIRES



I – EVOLUTION DES CHARGES ET PRODUITS DE FONCTIONNEMENT – EXERCICES 2018 A 2022

A. Les tableaux d'évolution et leur analyse - Dépenses

	2018	Variations 2017/2018	2019	Variations 2018/2019	2020	Variations 2019/2020	2021	Variations 2020/2021	2022	Variations 2020/2021
Dépenses réelles de fonctionnement	21 768	+3,9%	21 664	-0,5%	20 591	-5,2%	19 707	-4,3%	22 052	+11,9%
Charges de personnel	12 469	+3,7%	12 520	+0,4%	12 370	-1,2%	11 666	-5,7%	12 315	+5,6%
part des charges de personnel dans les DRF	57,28%		57,79%		60,07%		59,20%		55,54%	
Autres charges de gestion courante	2 360	+3,9%	2 450	+3,8%	1 927	-21,3%	1 660	-13,9%	1 763	+6,2%
dont subventions de fonctionnement	758	+1,1%	805	+6,2%	585	-27,3%	543	-7,2%	543	0,0%
part des charges de gestion courante dans les DRF	10,84%		11,31%		9,36%		8,42%		7,99%	
Charges à caractère général	5 688	+2,2%	6 080	+6,9%	5 273	-14,1%	5 399	+2,4%	6 856	+27,0%
part des charges à caractère général dans les DRF	26,13%		28,06%		25,61%		27,40%		31,10%	
Intérêts de la dette	451	-3,6%	427	-5,3%	399	-6,6%	343	-14,0%	305	-11,1%
part des intérêts de la dette dans les DRF	2,07%		1,97%		1,94%		1,74%		1,38%	
Autres dépenses	800	+27,8%	187	-76,6%	622	+232,6%	639	+2,7%	813	+27,2%
part des autres dépenses dans les DRF	3,68%		0,86%		3,02%		3,24%		3,69%	
Dépenses d'ordre	829	-54,8%	854	+3,0%	646	-24,4%	2 146	+232,4%	512	-76,1%
Total dépenses de fonctionnement	22 597	-0,9%	22 518	-0,3%	21 237	-5,9%	21 854	+2,9%	22 564	+3,2%

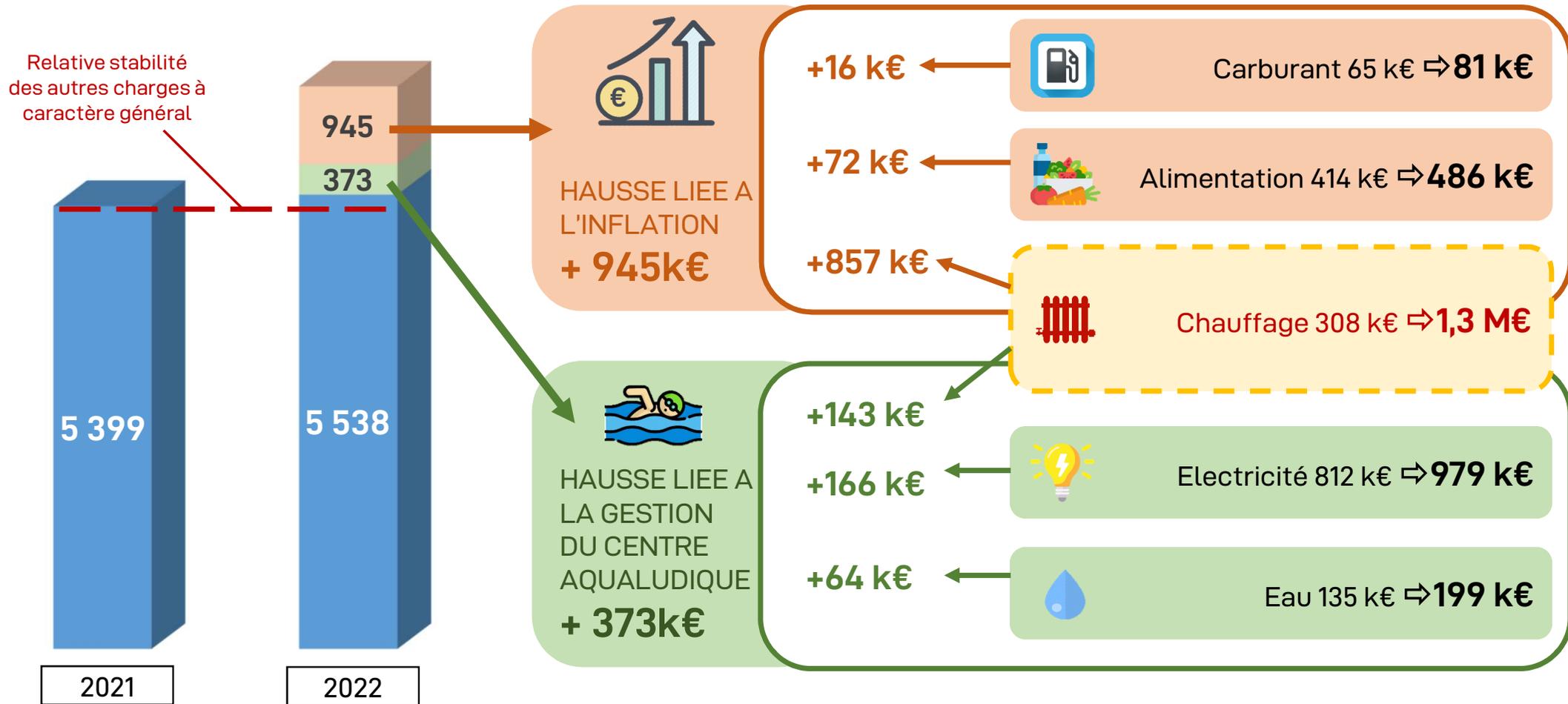


- ❖ **Les charges à caractère général connaissent une forte augmentation (+1,5 M€, +27,0%)** liée à l'inflation notamment sur le coût du chauffage, aux consommations énergétiques du Centre Aqualudique (refacturées à Prestalis en recettes) et à la reprise de certains évènements mis en sommeil durant la pandémie (Denain Plage, Village de Noël...)
- ❖ **Les charges de personnel sont en hausse de 650 k€ (+6,2%)** sous l'effet de l'augmentation de la valeur du point d'indice d'une part (+245k€) et de recrutements visant à renforcer l'administration de la Collectivité d'autre part.
- ❖ **Les autres charges de gestion courante sont également en augmentation de 100 k€ (+6,2%)** sous l'effet de la mise en place du chèque « coup de pouce » de 50€ porté conjointement par la Ville et le CCAS (coût Ville 150k€)
- ❖ **Les intérêts de la dette poursuivent leur trajectoire de diminution (-38 k€, -11,1%)**
- ❖ **Les dépenses d'ordres sont constituées uniquement des amortissements (512k€)** après une année 2022 marquée par des opérations de cessions importantes(+1,4M€ Parking Carrefour, Immeuble SIAD...)



I – EVOLUTION DES CHARGES ET PRODUITS DE FONCTIONNEMENT – EXERCICES 2017 A 2021

B. Focus sur la hausse des charges à caractère général





I – EVOLUTION DES CHARGES ET PRODUITS DE FONCTIONNEMENT – EXERCICES 2018 A 2022

C. Focus sur la hausse des dépenses de fluides

 **Electricité**
+ 166k€

 **Chauffage**
+ 1 M€

L'augmentation constatée est liée à l'intégration des dépenses d'électricité du Centre Aqualudique en 2022

 **+ 143k€**
 Concernent les dépenses de chauffage du Centre Aqualudique

 **+857k€**
 Sont liés à l'inflation des prix du gaz

Exposition au risque de forte inflation des prix de l'électricité

La Ville de Denain a renouvelé son marché de fourniture d'électricité en Novembre 2021, soit juste avant le début de la hausse des prix.
 ⇒ **Les tarifs sont contractuellement garantis jusqu'en Novembre 2024**

△ *Une hausse incontrôlée pourrait amener EDF à revoir les conditions du marché par le biais d'un avenant*

△ *En 2024, les tarifs pratiqués dans le nouveau marché risquent d'être revus à la hausse*

 **LEVIER**
POURSUITE DU PLAN
« SOBRI-ETHIQUE »

- Baisse modérée de la température dans certains bâtiments (hors Crèche et Ecoles)
- Maintien de la température des bureaux administratifs à 19°
- Installation de vannes thermostatiques intelligentes
- Recherche d'une performance énergétique optimale dans les bâtiments existants

 **LEVIER**
EXTENSION DU NOMBRE DE BÂTIMENTS RACCORDES AU RESEAU DE CHALEUR URBAIN (RCU)

9 BATIMENTS PUBLICS SONT DÉJÀ RACCORDES
GAIN FINANCIER ESTIME : 117k€ selon données Dalkia

 **LEVIERS**

- Maîtrise des consommations, notamment sur l'éclairage public
- Poursuite du remplacement des candélabres par de l'éclairage LED et à déclenchement automatique

 **LA COMMUNE N'EST PAS ELIGIBLE AUX DISPOSITIFS GOUVERNEMENTAUX**

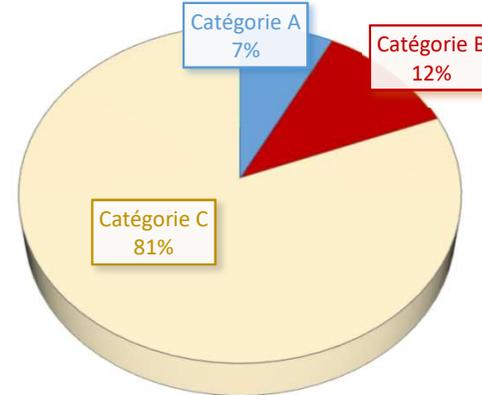
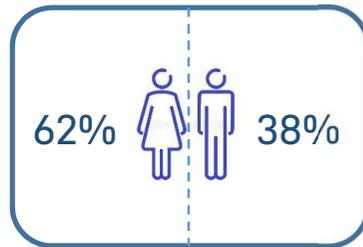
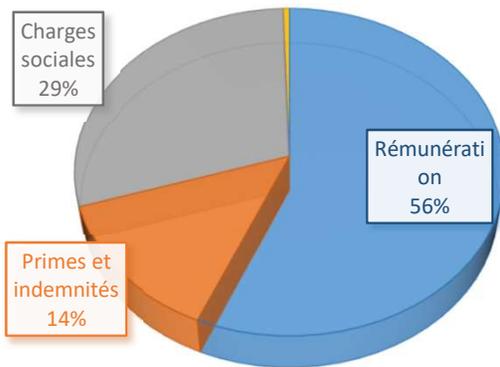
Bouclier tarifaire	Amortisseur électricité	Filet de sécurité
Taille de la commune trop importante	Prix contractuels trop faibles	Ratios d'épargne trop élevés



I – EVOLUTION DES CHARGES ET PRODUITS DE FONCTIONNEMENT –

EXERCICES 2018 A 2022

D. Focus sur le personnel



TEMPS DE TRAVAIL

Le protocole d'accord sur le temps de travail a été mis à jour au 1^{er} Janvier 2022 avec l'application des **1607 heures de travail effectif par an**

REPARTITION DES TITULAIRES PAR FILIERE

Filière technique	42%
Filière administrative	27%
Filière culturelle	13%
Filière animation	6%
Filière sécurité	5%
Filière sociale	4%
Filière médico-sociale	2%
Filière sportive	1%

	2018	2019	2020	2021	2022
Chap 012 – Charges de personnel et frais assimilés	12 469 026,97€	12 520 004,29€	12 369 646,22€	11 666 102,19€	12 314 539,72€
	<i>+3,7%</i>	<i>+0,4%</i>	<i>-1,2%</i>	<i>-5,7%</i>	<i>+5,6%</i>

PERSONNEL BENEFICIANT D'AVANTAGES EN NATURE

	2019		2020		2021		2022	
REPAS	6 pers	5 801€	6 pers	3 876€	8 pers	6 555€	8 pers	7 654€
LOGEMENT	2 pers	3 244€	2 pers	2 457€	2 pers	3 294€	2 pers	2 507€
ESSENCE	3 pers	4 428€	3 pers	2 588€	3 pers	4 011€	3 pers	4 756€

331 Agents ETP

(équivalents temps plein)

Taux d'administration = 16,4 ‰

(moyenne nationale communes de même strate 18,8 ‰)

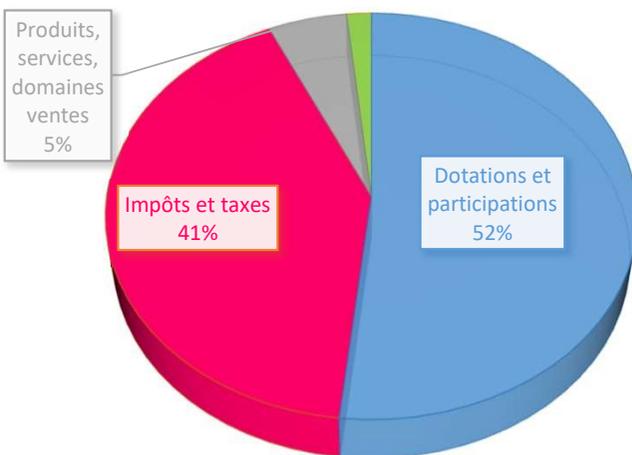
Sources : Rapport Social Unique 2021 – Ville de Denain
 DGCL – Les Collectivités Locales en chiffres 2022



I – EVOLUTION DES CHARGES ET PRODUITS DE FONCTIONNEMENT – EXERCICES 2018 A 2022

E. Les tableaux d'évolution et leur analyse - Recettes

	2018	Variations 2017/2018	2019	Variations 2018/2019	2020	Variations 2019/2020	2021	Variations 2020/2021	2022	Variations 2021/2022
Recettes réelles de fonctionnement	26 758	-3,3%	26 658	-0,4%	27 001	+1,3%	29 379	+8,8%	29 669	+1,0%
Impôts et taxes	10 394	-0,0%	10 410	+0,2%	10 610	+1,9%	11 715	+10,4%	12 230	+4,4%
part des impôts et taxes dans les RRF	38,84%		39,05%		39,29%		39,89%		41,34%	
Dotations et participations	14 207	+0,1%	14 082	-0,9%	14 818	+5,2%	14 912	+0,6%	15 253	+2,3%
dont Dotation Globale de Fonctionnement et de péréquation	10 054	+3,4%	10 353	+3,0%	10 744	+3,8%	11 086	+3,2%	11 413	+3,0%
part des dotations et participations dans les RRF	53,09%		52,82%		54,88%		50,76%		51,75%	
Produits, services, domaines ventes	1 585	-13,4%	1 560	-1,6%	1 217	-22,0%	1 146	-6,3%	1 561	+36,2%
part des produits du domaine dans les RRF	5,92%		5,85%		4,51%		3,88%		5,26%	
Autres recettes	572	-54,4%	606	+5,9%	356	-41,3%	1 606	+351,1%	625	-61,0%
dont produit de cession des immobilisations	4	-99,2%	186	+4550,0%	0	-100,0%	1 313		134	-89,8%
dont atténuation de charges	114	+39,0%	54	-52,6%	43	-20,4%	42	-2,3%	54	+28,6%
part des autres recettes dans les RRF	2,14%		2,27%		1,32%		5,47%		1,657%	
Recettes d'ordre	322	+225,3%	163	-49,4%	29	-82,2%	192	+562,1%	25	-87,0%
Total recettes de fonctionnement	27 080	-2,5%	26 821	-1,0%	27 030	0,8%	29 571	+9,4%	29 694	+0,4%



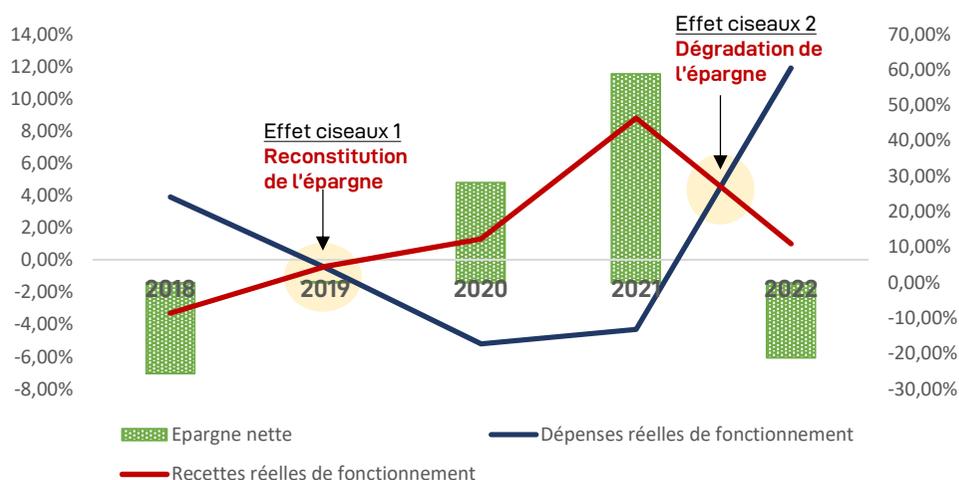
- ❖ **Les produits des services, du domaine et ventes diverses connaissent une hausse** de 415 k€ (+36,4%) liée principalement au remboursement par Prestalis du coût des fluides liés à l'exploitation du Centre Aqualudique (373k€)
- ❖ **Les impôts et taxes augmentent également** (+518M€ ; +4,4%) notamment sur le volet imposition directe locale (*Taxe Foncière* +368 k€ du fait de l'augmentation des valeurs locatives de 3,4% issue de la Loi de finances 2022), sur la taxe additionnelle aux droits de mutation (+ 89 k€ liés aux transactions immobilières ayant lieu sur la commune) et sur la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE +23k€)
- ❖ **Les dotations et participations progressent légèrement** (+341k€ ; +2,3%), du fait principalement de l'augmentation de la DGF (+3,0%)
- ❖ **Les produits exceptionnels retrouvent un niveau plus habituel** suite à l'année 2022 marquée par d'importantes cessions (*cession du parking Carrefour* 1M€)



I – EVOLUTION DES CHARGES ET PRODUITS DE FONCTIONNEMENT – EXERCICES 2018 A 2022

F. Les ratios d'épargne

	2018	Variations 2018/2019	2019	Variations 2018/2019	2020	Variations 2019/2020	2021	Variations 2020/2021	2022	Variations 2021/2022
Recettes de gestion	26 560	-0,5%	26 255	-1,1%	26 835	+2,2%	27 970	+4,2%	29 281	+4,7%
Dépenses de gestion	20 585	+3,6%	21 050	+2,3%	19 858	-5,7%	18 740	-5,6%	20 934	+11,7%
Epargne de gestion	5 975	-12,4%	5 205	-12,9%	6 977	+34,0%	9 230	+32,3%	8 347	-9,6%
Intérêts de la dette	451	-3,6%	427	-5,3%	399	-6,6%	343	-14,0%	305	-11,1%
Résultat financier hors intérêts	0	+0,0%	0	+0,0%	0	+0,0%	0	+0,0%	0	+0,0%
Résultat exceptionnel	-534	-249,2%	221		-167	-175,6%	781		-426	-158,4%
Epargne brute	4 990	-25,6%	4 999	+0,2%	6 411	+28,2%	9 668	+50,8%	7 616	-21,2%
Amortissement du capital courant	1 783	+8,7%	1 620	-9,1%	1 735	+7,1%	1 767	+1,8%	1 781	+0,8%
Epargne nette	3 207	-36,7%	3 379	+5,4%	4 676	+38,4%	7 901	+69,0%	5 835	-26,1%
<i>Epargne brute (hors produits exceptionnels)</i>	<i>4 792</i>	<i>-16,3%</i>	<i>4 591</i>	<i>-4,2%</i>	<i>6 243</i>	<i>+36,0%</i>	<i>8 259</i>	<i>+32,3%</i>	<i>7 227</i>	<i>-12,5%</i>
<i>Epargne nette (hors produits exceptionnels)</i>	<i>3 009</i>	<i>-26,3%</i>	<i>2 971</i>	<i>-1,3%</i>	<i>4 508</i>	<i>+51,7%</i>	<i>6 492</i>	<i>+44,0%</i>	<i>5 446</i>	<i>-16,1%</i>



L'EPARGNE DE GESTION est constituée de la différence entre les produits et les charges de gestion (*hors résultat exceptionnel et financier*). Elle est un **indicateur important de la capacité dynamique de la collectivité à générer de l'autofinancement**

L'EPARGNE BRUTE reprend le ratio précédent diminué des charges d'intérêt de la dette et impacté des résultats exceptionnel et financier (*positif ou négatif*)

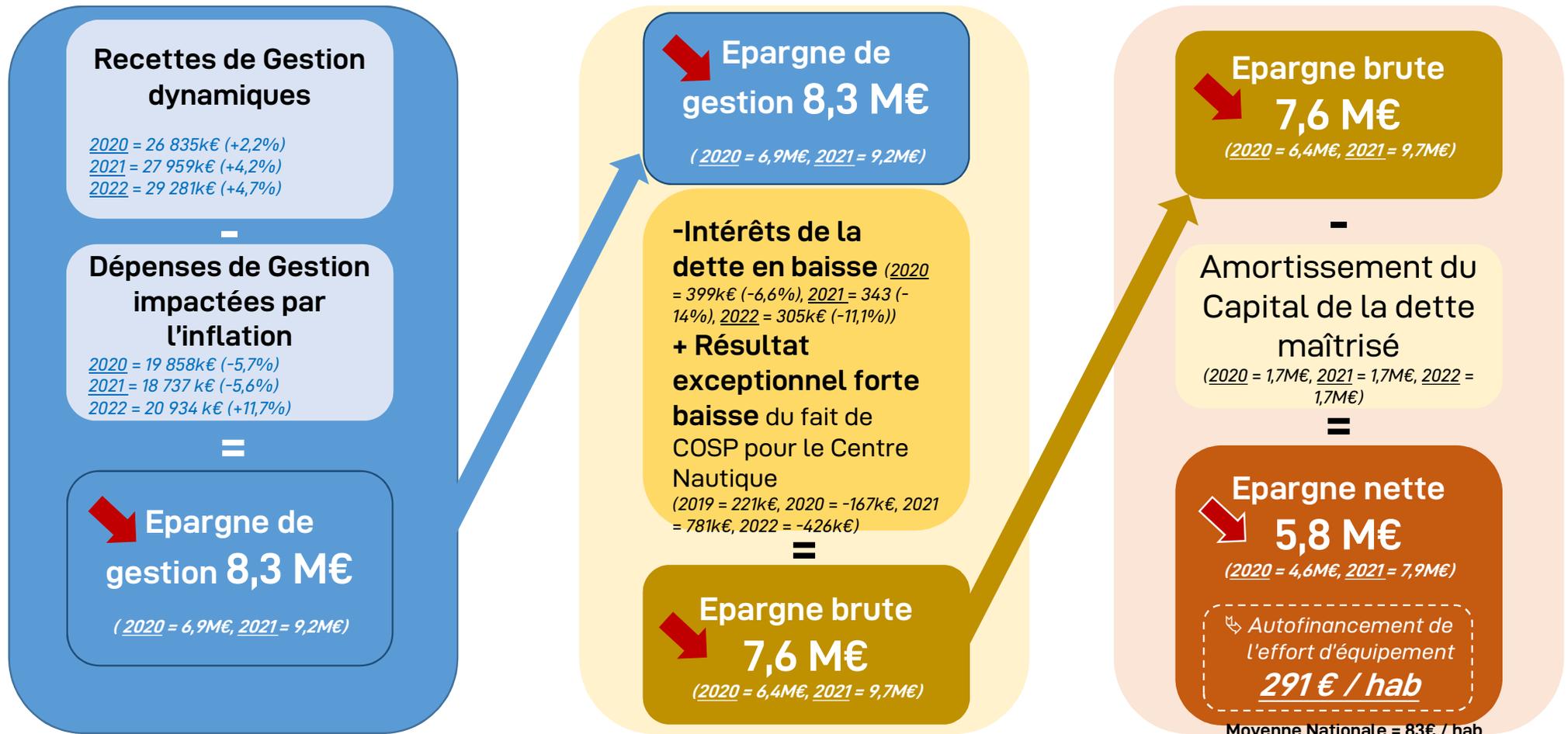
L'EPARGNE NETTE correspond à l'épargne brute diminuée de l'amortissement en Capital des emprunts. **Ce ratio mesure l'autofinancement effectif de la collectivité**

LE RATIO DE SOLVABILITE (*ou capacité de désendettement*) est calculé en rapportant le Capital de la dette (15 883k€) à l'épargne brute (7 616k€). Il est de **2,09 années** en 2022 (*il faudrait 2,09 années d'épargne pour rembourser l'intégralité de la dette*), **si l'on corrige ce ratio en retranchant les produits exceptionnels on obtient une capacité de désendettement de 2,20 années.**



I – EVOLUTION DES CHARGES ET PRODUITS DE FONCTIONNEMENT – EXERCICES 2018 A 2022

G. Conclusions sur l'exécution de la section de fonctionnement 2022





II – PRINCIPALES DISPOSITIONS LEGISLATIVES 2023 – PROSPECTIVE APPLIQUEE AU BUDGET DE LA COMMUNE

A. *Eléments importants de la Loi de Finances pour 2023*

TENDANCES MACROECONOMIQUES

Inflation

+6,2% en 2022

+4,2 % en 2023
(+5,7% selon l'OCDE)

Dettes publiques

111,5 % du PIB en 2022

111,2% du PIB en 2023

Croissance

+2,7% en 2022

+1% en 2023
(+0,6% selon l'OCDE)

👉 La Loi de Finances pour 2023 se base sur **une inflation toujours élevée** mais se stabilisant à terme, un **endettement maîtrisé** et une **croissance faible** et en baisse, du fait du contexte économique actuel

ELEMENTS ESSENTIELS DE LA LOI DE FINANCES POUR 2023

- ❖ La Loi de Finances 2023 est bâtie dans **une logique de lutte contre les effets de l'inflation**, notamment par le maintien de mesures visant à préserver le pouvoir d'achat des particuliers (*bouclier tarifaire, indexation du barème de l'impôt sur le revenu...*)
- ❖ La Loi de Finances pour 2023, au vu du contexte géopolitique, vise un renforcement des **missions régaliennes de l'Etat**, autour de hausses de crédits substantielles pour certains ministères (*Défense, Intérieur, Justice*)
- ❖ La Loi de Finances pour 2023 vise également à **préparer l'avenir** en augmentant le budget alloué à l'Education et en misant sur le financements de politiques ambitieuses en matière de transition écologique (*Fonds vert pour l'investissement, Plan Vélo, Ma Prime Rénov'...*)
- ❖ La loi de Finances pour 2023 ambitionne enfin la **poursuite du rétablissement des comptes publics** amorcé en 2021 après le « quoi qu'il en coûte » de la période pandémique.



II – PRINCIPALES DISPOSITIONS LEGISLATIVES 2023 – PROSPECTIVE APPLIQUEE AU BUDGET DE LA COMMUNE

A. *Eléments importants de la Loi de Finances pour 2023*

PRINCIPALES MESURES IMPACTANT LES COLLECTIVITES LOCALES

MESURES D'AIDES FACE A L'INFLATION ENERGETIQUE

- **Bouclier tarifaire** : limitation de la hausse du tarif réglementé à +15% en moyenne

↳ *Concerne uniquement les collectivités de moins de 10 agents avec des recettes de fonctionnement inférieures à 2M€*

- **Amortisseur électricité** : réduction du prix de l'électricité par une prise en charge par l'état du surcoût au-delà de 180€/MWh

↳ *Concerne les collectivités ayant un prix moyen contractualisé > 150€/MWh*

- **Filet de sécurité** : dotation prenant en charge une partie de la hausse des dépenses d'énergie selon critères

↳ *Eligible si perte de 15% d'Epargne Brute et potentiel financier / hab < 2 x moyenne nationale*

EVOLUTION DES DOTATIONS ET DE LA PEREQUATION

- **Stabilité de l'enveloppe DGF**

- **L'enveloppe DSU est majorée** de 90 millions d'euros en 2023 (+3,5%)

↳ *Dotation en progression, mais en perte de dynamique (+3,5% en 2023 contre +9,5% en 2017)*

- **Reconduction des enveloppes DNP et FPIC** sur les montants 2022

La Ville de Denain n'est pas éligible à ces dispositifs

Eligibilité à interroger fin 2023 au regard de l'évolution des ratios d'épargne

MESURES RELATIVES A LA FISCALITE

- **Revalorisation des valeurs locatives cadastrales** basée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre Novembre 2021 et Novembre 2022 => **+7,1%**

↳ *L'inflation des prix connue en 2022 entraîne mécaniquement une majoration des valeurs locatives, qui aura, elle-même, un impact à la hausse sur le produit de TFPB encaissé par la commune*

- **Suppression de la CVAE** (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) en 2 ans

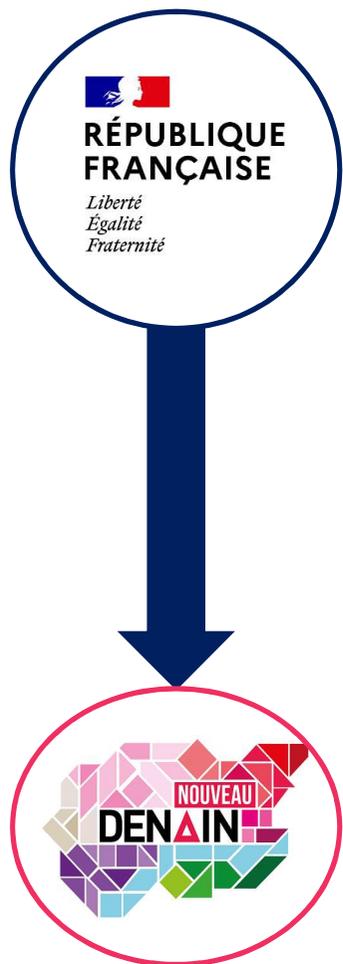
↳ *Cette mesure ne concerne pas les communes mais les EPCI, bénéficiaires des recettes liées à la fiscalité professionnelle. Pas d'impact immédiat pour les communes, mais la CAPH pourrait, à terme et face à une perte de ses recettes, revoir sa politique de solidarité envers les communes membres*

La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération
Concerne la CAPH



II – PRINCIPALES DISPOSITIONS LEGISLATIVES 2023 – PROSPECTIVE APPLIQUEE AU BUDGET DE LA COMMUNE

B. Les liens financiers entre l'état et la ville – La continuité de l'effort de péréquation verticale



3 Dotations versées indépendamment de leur affectation en Fonctionnement

❖ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Constituée de 3 parts : la dotation forfaitaire notifiée en N-1, la prise en compte de l'évolution de la population entre les deux années, un éventuel écrêtement visant à financer la péréquation verticale (calculé sur la situation du potentiel fiscal / habitant de la commune au regard de celui constaté pour l'ensemble des communes)

❖ La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS)

Constituée de 2 parts : l'« attribution spontanée » correspondant au montant global de la DSU en N-1 et la part dite « progression de la DSU » calculée en fonction de l'indice d'éligibilité de la commune, d'une valeur de point, de coefficients multiplicateurs facteurs du rang de classement et de la population classée en QPV et ZFU

❖ La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)

Constituée de 2 parts : la part principale visant à corriger les insuffisances de potentiel financier, et la part « majoration », plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal calculé par référence aux nouveaux produits fiscaux se substituant à la Taxe Professionnelle.
↳ La commune n'est éligible qu'à la part principale

1 Dotation octroyée sur projets

❖ La Dotation Politique de la Ville (DPV)

Son montant varie en fonction des projets présentés par la commune et leur éligibilité

Dotations estimées 2023

DGF = 3,4M€ (stabilité de l'enveloppe nationale, donc pas de hausse importante attendue)

DSU = 7,9M€ (contre 7,6M€ en 2022, progression de +3,5%, progression de l'enveloppe inférieure à celle de 2022)

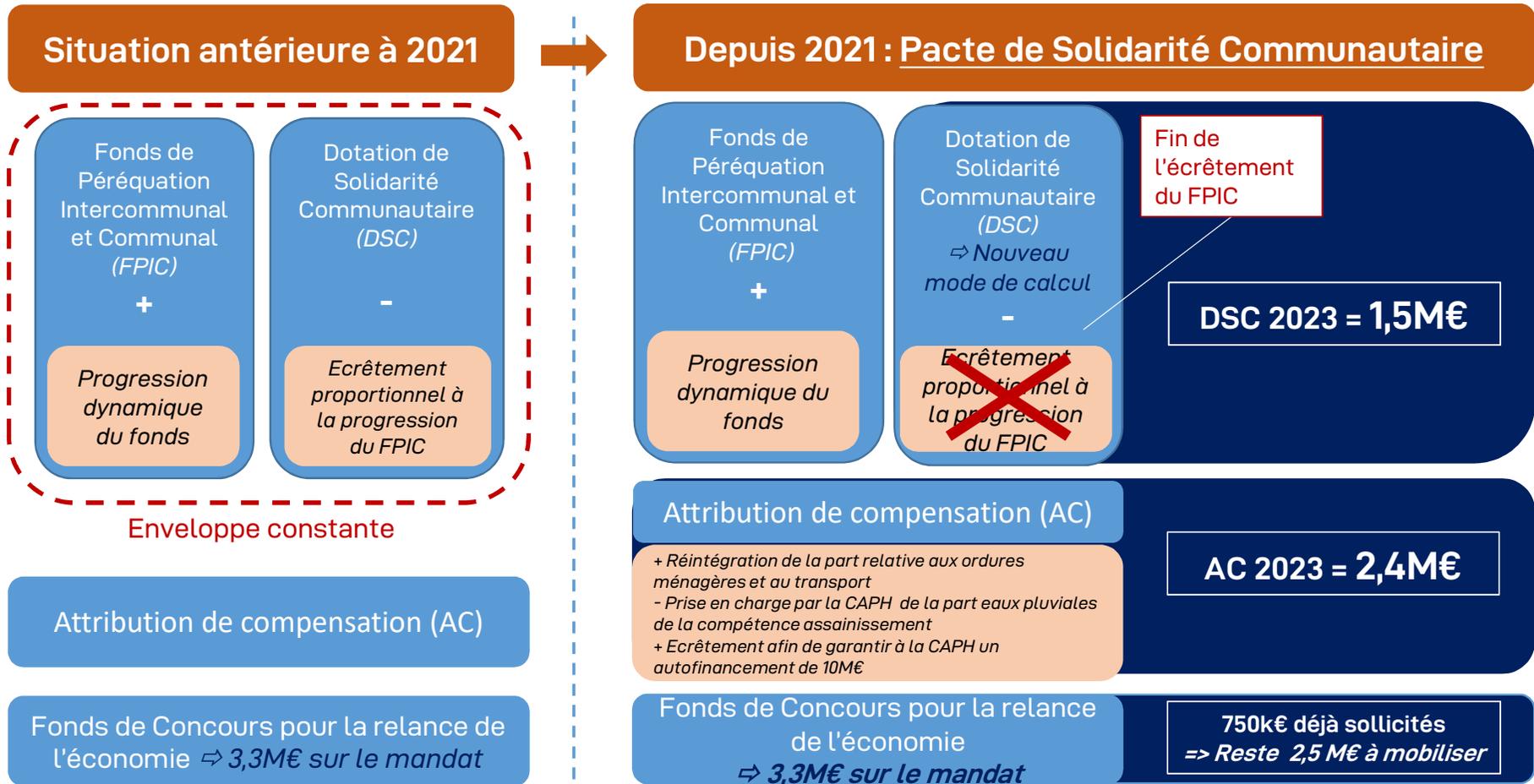
DNP = 302 k€ (reconduction du montant 2022 au vu de la stagnation de l'enveloppe nationale)

DPV = 1,4M€ (contre 1,2M€ constatés en moyenne sur les exercices précédents)



II – PRINCIPALES DISPOSITIONS LEGISLATIVES 2023 – PROSPECTIVE APPLIQUEE AU BUDGET DE LA COMMUNE

C. Les liens financiers entre la CAPH et la ville – L'impact du Pacte de Solidarité Communautaire





II – PRINCIPALES DISPOSITIONS LEGISLATIVES 2023 – PROSPECTIVE APPLIQUEE AU BUDGET DE LA COMMUNE

D. Les éléments à prendre en compte dans la construction budgétaire 2023

DEPENSES

- **Des charges à caractère général encore fortement sensibles à l'inflation** (Chap 011)

L'effet de l'inflation se fera encore sentir sur certains postes de dépenses déjà en tension (*chauffage, carburant, électricité*), l'inconnue étant aujourd'hui d'évaluer au mieux la trajectoire de celle-ci (*une évolution de 15% sur le prix des achats est à envisager dans le PPI, au regard des indicateurs pris en compte dans les dispositifs d'aide gouvernementaux*)

- **Une masse salariale stabilisée après une forte hausse en 2022**(Chap 012)

Après avoir intégré, en 2022, la revalorisation du point d'indice, l'année 2023 devrait voir une évolution de la masse salariale limitée aux évolutions de carrière (*avancement de grade, GVT, départs en retraite...*) ainsi qu'aux variations d'effectifs constatés.

- **Une aide à la population afin de faire face à l'inflation renouvelée** (Chap 65)

Au vu du contexte économique, l'opération chèque « coup de pouce » a vocation à être reconduite par le biais d'une majoration de la subvention versée au CCAS, comme en 2022

RECETTES

- **Des produits de la fiscalité directe** (Chap 73) qui pourraient bénéficier de la revalorisation des bases (+7,1%) ainsi que d'une dynamique liée aux constructions nouvelles sur le territoire communal (*à confirmer lors de la réception de l'Etat 1259COM*).

↳ *L'effet des implantations d'entreprises sur la zone des Pierres Blanches (Log's, Promoval, Lesaffre, Verso Energie...) sera décalé dans le temps du fait des exonérations de fiscalité liées à leur situation en ZFU*

- **Une stabilisation de la péréquation communautaire** (Chap 73)
- **Une péréquation verticale en légère hausse** (Chap 74) principalement du fait de la dynamique de la DSU (+350 k€)
- **Des produits des services et du domaine** (Chap 70) dont l'évolution majeure sera **liée aux remboursements du coût des fluides du Centre Aqualudique** par le concessionnaire (*mais neutralisée par une évolution similaire en dépenses*)

LEVIERS

- **Rationalisation des facteurs endogènes d'accroissement des dépenses** (*rationalisation des dépenses, choix du mode de gestion adapté selon la politique publique...*)
- **Veille sur l'évolution des facteurs exogènes d'augmentation des charges** (*Coût fluides, carburants, alimentation...*)
- **Mise en place de politiques visant à réduire les coûts liés à l'inflation** (*extension du Réseau de Chaleur Urbain, plan « Sobri-éthique »...*)



PARTIE II – L'EFFORT D'INVESTISSEMENT PASSE ET A VENIR



I – L'EFFORT D'INVESTISSEMENT ET SON MODE DE FINANCEMENT 2018 - 2022

	2018	Variations 2017/2018 hors RAR	2019	Variations 2018/2019 hors RAR	2020	Variations 2019/2020 hors RAR	2021	Variations 2020/2021 hors RAR	2022	RAR	Variations 202/2022 hors RAR
Dépenses d'investissement hors dette	10 236	-5,8%	13 082	+27,8%	5 924	-54,7%	6 287	+6,1%	11 603	4 869	+84,5%
Dépenses d'équipement brut	10 224	-5,4%	13 036	+27,5%	5 646	-56,7%	6 112	+8,3%	11 591	4 856	+89,6%
Subventions d'investissement versées	0		0		260		146	-43,8%	0		-100,0%
Autres dépenses	12	-77,8%	46	+283,3%	18	-60,9%	29	+61,1%	12	13	-58,6%
Recettes d'investissement hors emprunts	4 163	+59,3%	5 343	+28,3%	3 877	-27,4%	2 650	-31,6%	1 492	1 741	-43,7%
FCTVA	892	-29,2%	1 503	+68,5%	1 219	-18,9%	1 785	+46,4%	775		-56,5%
Autres dotations	35	-50,7%	117	+234,3%	219	+87,2%	356	+62,6%	128		-64,0%
Subventions d'investissement reçues	3 142	+170,6%	2 729	-13,1%	2 392	-12,3%	502	-79,0%	559	1 399	+11,4%
Autres subventions	94	-23,0%	994	+957,4%	47	-95,3%	7	-85,1%	30	342	+328,57%
Besoin de financement de la section d'investissement	6 073	-26,4%	7 739	+27,4%	2 047	-73,5%	3 462	+69,1%	10 111	4 229	+192,1%
Epargne brute	4 990	-24,0%	4 999	+0,2%	6 411	+27,0%	9 668	+50,8%	7 671		-20,7%
Epargne brute utilisée au désendettement	0		0		1 735		1 766	+1,8%	1 781		+0,8%
Epargne brute corrigée du désendettement	4 990	-24,0%	4 999	+0,2%	4 676	-6,5%	7 902	+69,0%	5 890		-25,4%
Recours à l'endettement	0		281		0		0		119		

- ❖ **Les dépenses d'équipement repartent nettement à la hausse en 2022 (+89%),** pour retrouver le niveau des années 2018 et 2019
- ❖ **le niveau du FCTVA** perçu au titre des dépenses d'équipement 2020 **est faible** (775k€ contre 1,3M€ en moyenne sur les exercices précédents), du fait d'un ralentissement des investissements lors de cette année marquée par la pandémie de Covid-19 et des confinements qui en ont découlé
- ❖ **Les subventions d'investissement obtenues ont été peu mobilisées** (559k€) du fait que **certaines projets subventionnés sont encore trop peu avancés** pour pouvoir mobiliser tout ou partie des financements accordés. La signature de la convention NPNRU, en Novembre 2022, devrait permettre un rattrapage dans la mobilisation de recettes liées à des projets déjà terminées (Place Gambetta, Maison du Projet...)
- ❖ **Le besoin de financement de la section d'investissement est donc important (10,1M€) et ne peut être compensé par la seule épargne.** La commune a donc eu recours à l'endettement et a ponctionner sur son fonds de roulement.



I – L'EFFORT D'INVESTISSEMENT ET SON MODE DE FINANCEMENT 2018 - 2022

Dépenses
d'équipement

11,6 M€

577 € / hab

Bâtiments Publics = 7,2M€

356 € / hab

dont :



Ecole Berthelot = 3,7 M€



**Restauration scolaire Ecole
Voltaire = 115 k€**

Bâtiments scolaires = 3,9 M€



Stade Bayard = 1,5M€



Terrain Street Workout = 132k€

Equipements sportifs = 1,9M€



Salle des Fêtes = 426 k€



Eglise Saint Martin = 352 k€

Aménagement Urbain = 3,8M€

190 € / hab

dont :



Acquisitions foncières = 2 M€



Voirie = 1,3 M€



Vidéosurveillance = 172 k€



Eclairage public = 130 k€

Acquisition de matériel = 0,6 M€

31 € / hab

dont :



Véhicules = 151 k€



Panneaux d'information LED = 132 k€



**Matériel informatique + licences et
logiciels = 97 k€**



Moyenne Régionale = 309€ / hab



Moyenne Nationale = 341€ / hab

Données villes de 20 à 50 000 hab – source
DGCL

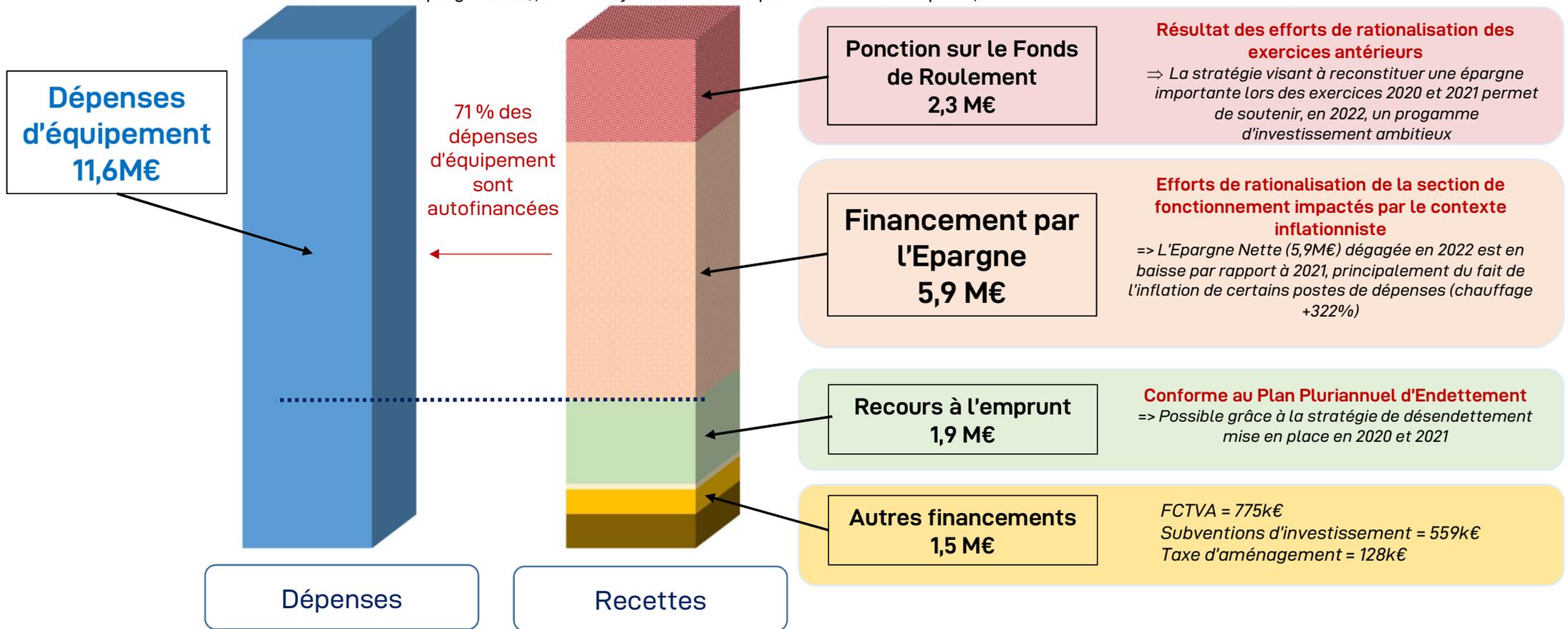


I – L'EFFORT D'INVESTISSEMENT ET SON MODE DE FINANCEMENT 2018 - 2022

En 2022, le financement des dépenses d'équipement provient de trois leviers :

- **L'autofinancement** (71% des dépenses)
- **L'emprunt** (16% des dépenses)
- **Les autres financements** (FCTVA, Subventions...13% des dépenses)

Après 2 années (2020 et 2021) de reconstitution de l'épargne, une partie de celle-ci a permis de soutenir massivement l'investissement en 2022 (ponction sur fonds de roulement + Epargne 2022), le reste ayant été financé par le recours à l'emprunt, le FCTVA et les subventions obtenues.





II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

A. Les engagements pluri-annuels

EN INVESTISSEMENT

EQUIPEMENTS



2013 – 005 : Rénovation Urbaine
Faubourg Duchateau - Equipements



2017 – 009 : Rénovation de l'Eglise
Saint Martin



2018 – 010 : Rénovation /
Construction du Groupe Scolaire
Berthelot



2021 – 015 : Aménagement du Stade
Bayard

AMENAGEMENTS



2010 – 002 : Rénovation Urbaine
Faubourg Duchateau -
Aménagements



2018 – 011 : Rénovation et
requalification des espaces publics



2016 – 007 : Rénovation Urbaine
Nouveau Monde

7

Opérations
gérées en
AP/CP



NPNRU – Equipements



NPNRU – Aménagements

2

AP/CP à
créer en
2023

EN FONCTIONNEMENT

(Autorisations d'Engagements / Crédits de Paiement)



2018 – 012 : Aide aux loyers
commerciaux



2018 – 013 : Aide à l'accession à la
propriété



2018 – 014 : Aide à l'amélioration de
l'habitat du Parc Privé (OPAH-RU
« Nouveau Denain »)

3

Opérations
gérées en
AE/CP



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

A. Les engagements pluri-annuels

EQUIPEMENTS

 AP 2013-005 Faubourg Duchateau - Equipements	Montant TTC	Dépenses antérieures à 2023	Recettes antérieures à 2023	2023						2024 et plus		TOTAL DEPENSES PAR OPERATION	TOTAL RECETTES PAR OPERATION
				Dépenses			Recettes			Dépenses	Recettes		
				Report 2022	NI	Report + NI	Report 2022	NI	Report + NI				
				Report 2022	NI	Report + NI	Report 2022	NI	Report + NI	Dépenses	Recettes		
Maison de Quartier	3 802 612,38	3 802 612,38	2 416 813,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 802 612,38	2 416 813,82
Ecole Patrick Roy	4 656 370,14	4 592 964,35	3 726 006,98	0,00	63 405,79	63 405,79	0,00	789 811,51	789 811,51	0,00	10 401,09	4 656 370,14	4 526 219,58
Mobilier	159 841,28	159 841,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159 841,28	0,00
Réhabilitation Ecole Pascal	4 436,40	4 436,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 436,40	0,00
TOTAL / ANNEE	8 623 260,20	8 559 854,41	6 943 033,40	0,00	63 405,79	63 405,79	0,00	789 811,51	789 811,51	0,00	10 401,09	8 559 854,41	6 943 033,40

 AP 2018-010 Rénovation / Construction Ecole Berthelot	Montant TTC	Dépenses antérieures à 2023	Recettes antérieures à 2023	2023						2024 et plus		TOTAL DEPENSES PAR OPERATION	TOTAL RECETTES PAR OPERATION
				Dépenses			Recettes			Dépenses	Recettes		
				Report 2022	NI	Report + NI	Report 2022	NI	Report + NI				
				Report 2022	NI	Report + NI	Report 2022	NI	Report + NI	Dépenses	Recettes		
Travaux	6 523 930,03	4 135 918,89	926 385,13	75 833,88	2 312 177,26	2 388 011,14	200 000,00	69 047,52	269 047,62	0,00	1 056 772,74	6 533 930,03	2 252 205,49
Honoraires et frais divers	1 114 435,55	798 633,35	0,00	74 887,52	240 914,67	315 802,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 114 435,55	0,00
TOTAL / ANNEE	7 638 365,58	4 934 552,24	355 749,24	150 721,40	2 553 091,93	2 703 813,33	200 000,00	69 047,52	269 047,52	0,00	1 056 772,74	7 638 552,24	2 252 205,49



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

A. Les engagements pluri-annuels

EQUIPEMENTS

 AP 2017-009 <i>Rénovation de l'Eglise Saint Martin</i>	Montant TTC	Dépenses antérieures à 2023	Recettes antérieures à 2023	2023						2024 et plus		TOTAL DEPENSES PAR OPERATION	TOTAL RECETTES PAR OPERATION
				Dépenses			Recettes			Dépenses	Recettes		
				Report 2022	NI	Report + NI	Report 2022	NI	Report + NI				
Création de vitraux	1 952 761,27	1 261 481,27	0,00	0,00	191 280,00	191 280,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	1 952 761,27	0,00
Travaux	2 577 796,09	1 202 721,67	581 881,52	62 008,82	278 356,80	340 365,62	238 524,30	43 968,25	282 492,55	1 034 708,80	398 718,77	2 577 796,09	1 263 092,85
Dépenses diverses	30 063,99	20 626,77	0,00	1 774,04	6 772,45	8 546,49	0,00	0,00	0,00	3 890,73	0,00	33 063,99	0,00
TOTAL / ANNEE	4 563 621,35	2 484 829,71	581 881,52	63 782,86	476 409,25	540 192,11	238 524,30	43 968,25	282 492,55	1 538 599,53	398 718,77	4 563 621,35	1 263 092,85

 AP 2021-015 <i>Aménagement du Stade Bayard</i>	Montant TTC	Dépenses antérieures à 2023	Recettes antérieures à 2023	2023						2024 et plus		TOTAL DEPENSES PAR OPERATION	TOTAL RECETTES PAR OPERATION
				Dépenses			Recettes			Dépenses	Recettes		
				Report 2022	NI	Report + NI	Report 2022	NI	Report + NI				
Travaux	8 161 727,00	2 355 110,41	838 867,19	889 463,70	117 152,89	1 006 616,59	236 000,00	563 376,91	799 376,91	4 800 000,00	4 024 527,13	8 161 727,00	5 662 771,23
Honoraires et frais divers	883 651,93	188 210,77	0,00	8 553,37	287 137,79	295 691,16	0,00	0,00	0,00	399 750,00	0,00	883 651,93	0,00
TOTAL / ANNEE	9 045 378,93	2 543 321,18	838 867,19	898 017,07	404 290,68	1 302 307,75	236 000,00	563 376,91	799 376,91	5 199 750,00	4 024 527,13	9 045 378,93	5 662 771,23



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

A. Les engagements pluri-annuels

AMENAGEMENTS

 AP 2010-002 <i>Faubourg Duchateau - Aménagement</i>	Montant TTC	Dépenses antérieures à 2023	Recettes antérieures à 2023	2023						2024 et plus		TOTAL DEPENSES PAR OPERATION	TOTAL RECETTES PAR OPERATION
				Dépenses			Recettes			Dépenses	Recettes		
				Report 2022	NI	Report + NI	Report 2022	NI	Report + NI				
Travaux + MOE + CSPS	11 492 094,43	11 492 094,43	8 377 326,54	0,00	0,00	0,00	0,00	37 047,00	37 047,00	0,00	0,00	11 492 094,43	8 414 373,54
Etudes préalables VRD	438 863,30	438 863,30	174 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	438 863,30	174 250,00
Mission d'architecte – urbaniste conseil	193 234,31	193 234,31	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	193 234,31	140 000,00
Mission OPCU	56 355,52	56 355,52	175 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 355,52	175 640,00
Concertation / Participation	154 226,94	154 226,94	154 969,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 226,94	154 969,05
Aménagements complémentaires	785 632,09	267 704,16	0,00	242 927,92	120 000,00	362 927,92	0,00	0,00	0,00	155 000,00	0,00	785 632,08	0,00
Assainissement (opération pour compte de tiers)	169 252,75	169 252,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	169 252,75	0,00
TOTAL / ANNEE	13 289 659,34	12 771 731,41	9 022 185,59	242 927,92	120 000,00	362 927,92	0,00	37 047,00	37 047,00	155 000,00	0,00	13 289 659,34	9 059 232,59



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

A. Les engagements pluri-annuels

AMENAGEMENTS

 AP 2016-007 <i>Rénovation Urbaine Nouveau Monde</i>	Montant TTC	Dépenses antérieures à 2023	Recettes antérieures à 2023	2023						2024 et plus		TOTAL DEPENSES PAR OPERATION	TOTAL RECETTES PAR OPERATION
				Dépenses			Recettes			Dépenses	Recettes		
				Report 2022	NI	Report + NI	Report 2022	NI	Report + NI				
				Report 2022	NI	Report + NI	Report 2022	NI	Report + NI	Dépenses	Recettes		
Travaux	6 396 547,86	1 288 270,70	985 010,25	0,00	2 294 138,34	2 294 138,34	0,00	764 782,03	764 782,03	2 814 138,82	3 539 580,95	6 396 547,86	5 289 373,22
Honoraires et frais divers	695 190,15	282 129,11	0,00	62 900,37	162 635,97	225 536,34	0,00	0,00	0,00	187 524,70	0,00	695 190,15	0,00
Acquisitions foncières	340 076,00	340 076,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	340 076,00	0,00
TOTAL / ANNEE	7 431 814,01	1 910 475,81	985 010,25	62 900,37	2 456 774,31	2 519 674,68	0,00	764 782,03	764 782,03	3 001 663,52	3 539 580,95	7 431 814,01	5 289 373,23

 AP 2018-011 <i>Rénovation et requalification des espaces publics</i>	Montant TTC	Dépenses antérieures à 2023	Recettes antérieures à 2023	2023						2024 et plus		TOTAL DEPENSES PAR OPERATION	TOTAL RECETTES PAR OPERATION
				Dépenses			Recettes			Dépenses	Recettes		
				Report 2022	NI	Report + NI	Report 2022	NI	Report + NI				
				Report 2022	NI	Report + NI	Report 2022	NI	Report + NI	Dépenses	Recettes		
Travaux	7 718 681,26	7 334 354,39	1 437 197,12	384 326,87	0,00	384 326,87	0,00	0,00	0,00	0,00	63 044,98	7 718 681,26	1 500 242,10
TOTAL / ANNEE	7 718 681,26	7 334 354,39	1 437 197,12	384 326,87	0,00	384 326,87	0,00	0,00	0,00	0,00	63 044,98	7 718 681,26	1 500 242,10



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

A. Les engagements pluri-annuels

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE/CP en fonctionnement)

 AE 2018-012 Aide aux loyers commerciaux	Montant TTC	Dépenses antérieures à 2023	Recettes antérieures à 2023	2023						2024 et plus		TOTAL DEPENSES PAR OPERATION	TOTAL RECETTES PAR OPERATION
				Dépenses			Recettes			Dépenses	Recettes		
				Report 2021	NI	Report + NI	Report 2021	NI	Report + NI				
				Report 2021	NI	Report + NI	Report 2021	NI	Report + NI	Dépenses	Recettes		
Aide aux loyers commerciaux	242 576,38	122 576,38	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	242 576,38	0,00
TOTAL / ANNEE	242 576,38	122 576,38	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	242 576,38	0,00

 AE 2018-013 Aide à l'accèsion à la propriété	Montant TTC	Dépenses antérieures à 2023	Recettes antérieures à 2023	2023						2024 et plus		TOTAL DEPENSES PAR OPERATION	TOTAL RECETTES PAR OPERATION
				Dépenses			Recettes			Dépenses	Recettes		
				Report 2021	NI	Report + NI	Report 2021	NI	Report + NI				
				Report 2021	NI	Report + NI	Report 2021	NI	Report + NI	Dépenses	Recettes		
Aide à l'accèsion à la propriété	623 500,00	399 500,00	0,00	0,00	74 000,00	74 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	623 500,00	0,00
TOTAL / ANNEE	623 500,00	399 500,00	0,00	0,00	74 000,00	74 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	623 500,00	0,00



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

A. Les engagements pluri-annuels

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE/CP en fonctionnement)



AE
2020-014

Aide à l'amélioration
de l'habitat du parc
privé (OPAH-RU)

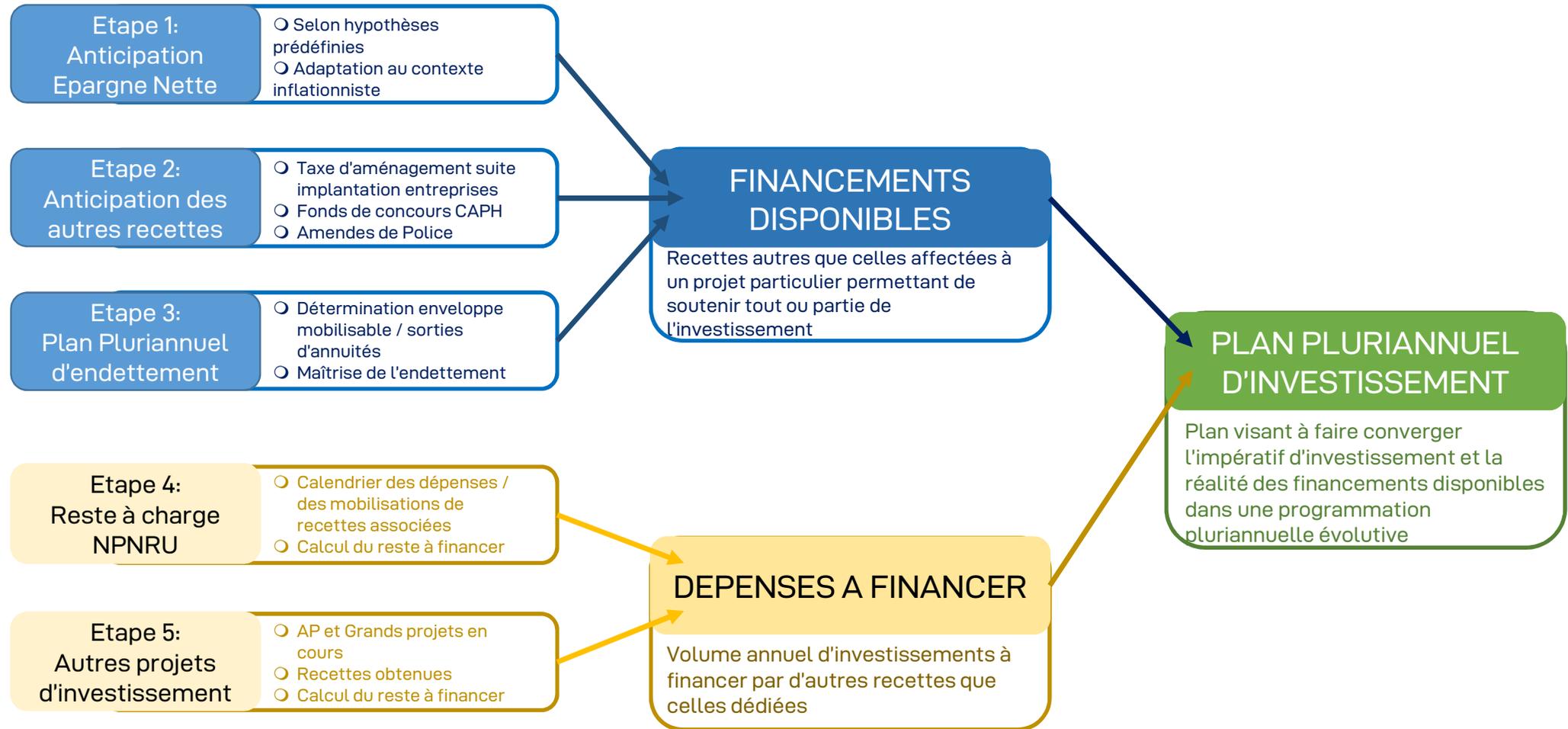
	Montant TTC	Dépenses antérieures à 2023	Recettes antérieures à 2023	2023						2024 et plus		TOTAL DEPENSES PAR OPERATION	TOTAL RECETTES PAR OPERATION
				Dépenses			Recettes			Dépenses	Recettes		
				Report 2021	NI	Report + NI	Report 2021	NI	Report + NI				
Aide à l'implantation sur le Centre Ville	360 000,00	4 000,00	0,00	0,00	56 000,00	56 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	360 000,00	0,00
Prime de sortie de vacance	47 000,00	1 000,00	0,00	0,00	14 000,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00	0,00	47 000,00	0,00
Prime au regroupement	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00
Aide au ravalement de façade	79 200,00	3 817,00	0,00	0,00	25 200,00	25 200,00	0,00	0,00	0,00	50 183,00	0,00	79 200,00	0,00
TOTAL / ANNEE	511 200,00	8 817,00	0,00	0,00	120 200,00	120 200,00	0,00	0,00	0,00	382 183,00	0,00	511 200,00	0,00



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

B. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2023 – 2030

SCHEMA DE CONSTRUCTION DU PPI – METHODOLOGIE DE TRAVAIL





II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

B. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2023 – 2030

ETAPE 1 : CALCUL DE L'EPARGNE NETTE ESTIMEE

La première étape du PPI consiste à déterminer l'épargne nette potentiellement dégagée sur la période 2023 – 2030.

Pour ce faire, un certain nombre d'hypothèses ont été retenues (*base de calcul, % d'évolution appliqué...*) et s'appliqueront de la façon suivante :

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges à caractère général (+15% sur 2023 et 2024, puis +1%)	7 860 436,77	9 015 603,33	9 104 166,10	9 193 614,50	9 283 957,38	9 375 203,69	9 467 362,46	9 560 442,82
Charges de personnel (+1% / an)	12 437 685,12	12 562 061,97	12 687 682,59	12 814 559,41	12 942 705,01	13 072 132,06	13 202 853,38	13 334 881,91
Autres dépenses réelles (selon simulation annuelle intérêts, stabilité autres dépenses)	3 072 429,34	3 105 676,99	3 155 815,54	3 171 428,55	3 169 728,54	3 209 981,01	3 212 944,07	3 228 259,98
TOTAL DEPENSES REELLES	23 370 551,23	24 683 342,29	24 947 664,23	25 179 602,46	25 396 390,93	25 657 316,76	25 883 159,91	26 123 584,72
Produits des services (+15%)	1 790 961,11	1 866 721,71	1 885 388,93	1 904 242,82	1 923 285,25	1 942 518,11	1 961 943,29	1 981 562,73
Impôts et taxes (stabilité des recettes)	12 144 313,68	12 144 313,68	12 144 313,68	12 144 313,68	12 144 313,68	12 144 313,68	12 144 313,68	12 144 313,68
Dotations, subventions et participations (DSU + 5% en 2023 puis stabilité)	15 886 770,00	16 289 684,19	16 039 684,19	16 039 684,19	16 039 684,19	16 039 684,19	16 039 684,19	16 039 684,19
Autres recettes réelles (stabilité des recettes)	54 328,59	54 328,59	54 328,59	54 328,59	54 328,59	54 328,59	54 328,59	54 328,59
TOTAL RECETTES REELLES	29 876 373,38	30 355 048,17	30 123 715,39	30 142 569,28	30 161 611,71	30 180 844,57	30 200 269,75	30 219 889,19
EPARGNE BRUTE	6 505 822,15	5 671 705,88	5 176 051,16	4 962 966,82	4 765 220,78	4 523 527,81	4 317 109,84	4 096 304,47
Remboursement capital de la dette (selon simulation annuelle)	1 827 522,53	1 951 005,80	2 050 967,71	2 010 373,98	2 035 064,43	1 959 125,11	1 780 317,07	1 613 705,75
EPARGNE NETTE	4 678 299,62	3 720 700,08	3 125 083,45	2 952 592,84	2 730 156,35	2 564 402,70	2 536 792,77	2 482 598,72



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

B. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2023 – 2030

ETAPE 2 : ESTIMATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors grands projets)

Dans la deuxième étape, il s'agit d'estimer les recettes d'investissement récurrentes, hors subventions liées aux grands projets.

Le FCTVA (récupération d'une partie de la TVA payée sur les dépenses d'équipements réalisées en N-2) n'est pas repris dans cette étape, puisque lié aux dépenses faites dans le cadre des projets d'investissement. Ces recettes seront mentionnées ultérieurement.

Comme pour l'étape précédente un certain nombre d'hypothèses ont été retenues (base de calcul, % d'évolution...) et donnent les projections suivantes :

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Taxe d'aménagement	718 586,15	716 826,33	592 867,60	591 126,33	344 976,33	343 251,44	341 535,19	338 736,02
Amendes de police	193 579,63	195 515,43	197 470,58	199 445,29	201 439,74	203 454,14	205 488,68	207 543,56
Fonds de concours CAPH	1 354 897,00	669 709,00	669 709,00	669 710,00				
Emprunt	2 500 000,00	2 900 000,00	2 000 000,00	1 500 000,00	2 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 767 062,78	4 482 050,76	3 460 047,18	2 960 281,62	3 046 416,07	2 046 705,58	2 047 023,87	2 046 279,58

Estimations prenant en compte la Taxe d'Aménagement relative aux nouvelles implantations d'entreprises sur la Zone des Pierres Blanches notamment

ETAPE 3 : Selon les estimations du Plan Pluriannuel d'Endettement (développé en Partie III du R.O.B)



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

B. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2023 – 2030

ETAPE 4 : SYNTHESE DES DEPENSES LIEES AU NPNRU (1)

NPNRU – EQUIPEMENTS

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	TOTAL OPERATION AVEC DEPENSES ANTERIEURES
	Maison du projet										179 885,46
	Depenses										
	Recettes	100 300,00									100 300,00
	Ecole Condorcet		60 000,00	756 250,00	4 915 625,00	1 890 625,00					7 622 500,00
	Depenses										
	Recettes				1 483 156,90	889 894,14	593 262,76				2 966 313,80
	Ecole du Vieux-Denain			87 285,00	261 855,00	726 211,00	4 147 783,00	2 262 427,00	754 142,00		8 239 703,00
	Depenses										
	Recettes						2 899 898,25	2 171 938,95	1 267 959,30		6 339 796,50
TOTAL	Depenses	0,00	60 000,00	843 535,00	5 546 793,75	2 616 836,00	4 147 783,00	2 262 427,00	754 142,00	0,00	16 231 516,75
	Recettes	100 300,00	0,00	0,00	1 483 156,90	889 894,14	3 493 161,01	2 171 938,95	1 267 959,30	0,00	9 406 410,30



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

B. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2023 – 2030

ETAPE 4 : SYNTHÈSE DES DEPENSES LIEES AU NPNRU (2)

NPNRU – AMENAGEMENT

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	TOTAL OPERATION AVEC DEPENSES ANTERIEURES
 Place Gambetta	Depenses	451 913,05									3 314 673,05
	Recettes	1 753 519,07									2 653 519,07
 Bastly	Depenses	3 471 444,50	1 616 039,50								5 087 484,00
	Recettes	1 695 827,97	1 017 496,74	678 331,16							3 391 655,81
 Mascaux	Depenses		8 731,20	372 363,70	158 752,90						539 847,80
	Recettes			241 787,82	145 072,69	96 715,13					483 575,63
 Enghien	Depenses			5820,80	145 341,10	909 702,90	261 578,20				1 322 443,00
	Recettes				97 538,52	115 685,21	108 880,20	63 513,45			385 617,38
 Villars Ouest – place HdV	Depenses	358 500,00	3 491 039,60	4 363 799,50	872 759,90						9 086 099,00
	Recettes		1 749 906,15	2 670 184,31	1 367 522,63						5 787 613,09
 Duysburgh Villars	Depenses			7 376,00	495 352,00	735 652,00					1 238 380,00
	Recettes				127 413,00	212 355,00	84 942,00				424 710,00
 Wilson	Depenses				59 572,20	4 638 133,90	1 984 934,90				6 682 641,00
	Recettes					1 403 340,70	842 004,42	561 336,28			2 806 681,39
 Nève	Depenses		7 208,00	96 487,50	18 310,00	9 764,00					131 769,50
	Recettes			38 536,68	23 122,13	15 414,75					77 073,75
 Allende/Villars	Depenses		25 971,00	53 673,00	515 083,75	48 478,00					643 205,75
	Recettes			96 783,87	209 323,24	76 526,78					382 633,88
 Mousseron	Depenses		10 631,00	21 971,00	210 853,75	19 845,00					263 300,75
	Recettes			39 619,13	85 687,88	31 326,75					156 633,75
TOTAL	Depenses	4 281 857,55	5 159 620,30	4 921 491,50	2 476 025,60	6 361 575,80	2 246 513,10	0,00	0,00	0,00	28 309 843,85
	Recettes	3 449 346,92	2 767 402,89	3 765 243,16	2 055 680,07	1 951 364,31	1 035 826,62	624 849,73	0,00	0,00	16 549 713,69



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

B. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2023 – 2030

ETAPE 4 : SYNTHESE DES DEPENSES LIEES AU NPNRU (3)

NPNRU – RECYCLAGE HABITAT

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	TOTAL OPERATIONS AVEC DEPENSES ANTERIEURES
 Mascaux	Depenses	68 220,00	382 800,00	203 640,00	703 440,00						2 172 500,00
	Recettes		512 133,75	307 280,25	204 853,50						1 024 267,50
TOTAL	Depenses	68 220,00 €	382 800,00 €	203 640,00 €	703 440,00 €	0,00 €	2 172 500,00				
	Recettes	0,00 €	512 133,75 €	307 280,25 €	204 853,50 €	0,00 €	1 024 267,50				

RECAPITULATIF DES DEPENSES NPNRU

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	TOTAL OPERATIONS AVEC DEPENSES ANTERIEURES
DEPENSES TOTALES NPNRU	4 350 077,55	5 602 420,30	5 968 666,50	8 356 945,60	8 978 411,80	6 394 296,10	2 262 427,00	754 142,00	0,00	46 344 546,85
<i>Recettes estimées</i>	<i>3 549 646,92</i>	<i>3 279 536,64</i>	<i>4 072 523,41</i>	<i>3 743 690,46</i>	<i>2 841 258,45</i>	<i>4 528 987,63</i>	<i>2 796 788,66</i>	<i>1 267 959,30</i>	<i>0,00</i>	<i>26 980 391,46</i>
DIFFERENTIEL A FINANCER	800 430,64	2 322 883,66	1 896 143,09	4 613 255,14	6 137 153,35	1 865 308,47	-534 361,68	-513 817,30	0,00	19 364 155,37



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

B. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2023 – 2030

ETAPE 5 : SYNTHESE DES DEPENSES AP EN COURS ET AUTRES PROJETS

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le



ID : 059-215901729-20230227-230227BF_1-BF

Cette étape recense les besoins de financements liés aux Autorisations de Programmes en cours (*Eglise, Ecole Berthelot...*) et aux autres projets déjà lancés (*Passerelle RD955, Centre Aquatique...*)

L'estimation des besoins de financements liés à ces programmes déjà lancés viendra en déduction des recettes estimées lors des deux précédentes étapes.

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
FAUBOURG DUCHATEAU - AMENAGEMENTS	Dépenses	362 623,00	155 000,00						
	Recettes	37 047,00							
FAUBOURG DUCHATEAU - EQUIPEMENTS	Dépenses	63 500,00							
	Recettes	779 219,03							
RENOVATION EGLISE SAINT MARTIN	Dépenses	540 192,00	500 000,00	500 000,00					
	Recettes	124 923,40	62 324,15	62 324,15					
RENOVATION GROUPE SCOLAIRE BERTHELOT	Dépenses	2 700 000,00							
	Recettes	200 000,00							
AP VOIRIES ET ESPACES PUBLICS	Dépenses	384 326,87							
	Recettes	11 759,00							
STADE BAYARD	Dépenses	1 210 000,00	2 708 000,00	2 702 000,00					
	Recettes	236 000,00	360 000,00	600 000,00	240 000,00				
VIDEOSURVEILLANCE - PHASES 3 ET 4	Dépenses	362 342,00	490 000,00	490 000,00					
	Recettes								
REQUALIFICATION EGLISE DU SACRE COEUR	Dépenses	1 981 620,00	660 538,80						
	Recettes								
AUTRES PROJETS D'INVESTISSEMENT (Pumptrack, CPAM, Hôtel de Ville...)	Dépenses	3 138 077,13	2 800 000,00	1 850 060,00	1 000 000,00				
	Recettes	644 163,72							
CENTRE AQUATIQUE (Remboursement CAPH)	Dépenses	595 563,00	595 563,00	595 563,00	595 563,00	595 563,00	595 563,00	595 563,00	595 563,00
	Recettes								

Extinction des AP et fin des projets en cours.
Seul le remboursement du Centre Aqualudique demeure comme dépense certaine.
=> Un nouveau programme de dépenses peut être envisagé, au regard des financements (épargne, subventions...) disponibles lors de ces exercices

DEPENSES TOTALES AP + AUTRES PROJETS	11 338 244,00	7 909 101,80	6 137 623,00	1 595 563,00	595 563,00				
RECETTES TOTALES AP + AUTRES PROJETS	2 033 112,15	422 324,15	662 324,15	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DIFFERENTIEL A FINANCER	9 305 131,85	7 486 777,65	5 475 298,85	1 355 563,00	595 563,00				



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

B. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2023 – 2030

PLAN PLURIANNUEL DETAILLE

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<i>Epargne Nette</i>	4 678 299,62	3 720 700,08	3 125 083,45	2 952 592,84	2 730 156,35	2 564 402,70	2 536 792,77	2 482 598,72
<i>Recettes d'investissement hors grands projets</i>	2 267 062,78	1 582 050,76	1 460 047,18	1 460 281,62	546 416,07	546 705,58	547 023,87	546 279,58
<i>Emprunt</i>	2 500 000,00	2 900 000,00	2 000 000,00	1 500 000,00	2 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
<i>FCTVA</i>	992 911,93	1 897 082,43	1 859 925,55	1 297 409,06	1 006 815,68	261 736,15	97 696,15	97 696,15
TOTAL FINANCEMENT DISPONIBLE	10 438 274,33	10 099 833,27	8 445 056,18	7 210 283,52	6 783 388,10	4 872 844,43	4 681 512,79	4 626 574,45

<i>NPNRU*</i>	800 430,63	2 322 883,66	1 896 143,09	4 613 255,14	6 137 153,35	1 865 308,47	-534 361,68	-513 817,30
<i>GRANDS PROJETS EN COURS*</i>	9 305 131,85	7 486 777,65	5 475 298,85	1 355 563,00	595 563,00	595 563,00	595 563,00	595 563,00
<i>AUTRES DEPENSES ANNUELLES*</i>	0,00	0,00	800 000,00	900 000,00	0,00	1 500 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
<i>REMBOURSEMENT CONVENTIONS EPF NON REPRISES NPNRU*</i>	270 000,00	270 000,00	270 000,00	270 000,00	270 000,00			
TOTAL DEPENSES A FINANCER*	10 375 562,48	10 079 661,31	8 441 441,94	7 138 818,14	7 002 716,35	3 960 871,47	3 061 201,32	3 081 745,70

RESTE DISPONIBLE	62 711,85	20 171,96	3 614,24	71 465,38	- 219 328,25	911 972,96	1 620 311,47	1 544 828,76
-------------------------	------------------	------------------	-----------------	------------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------

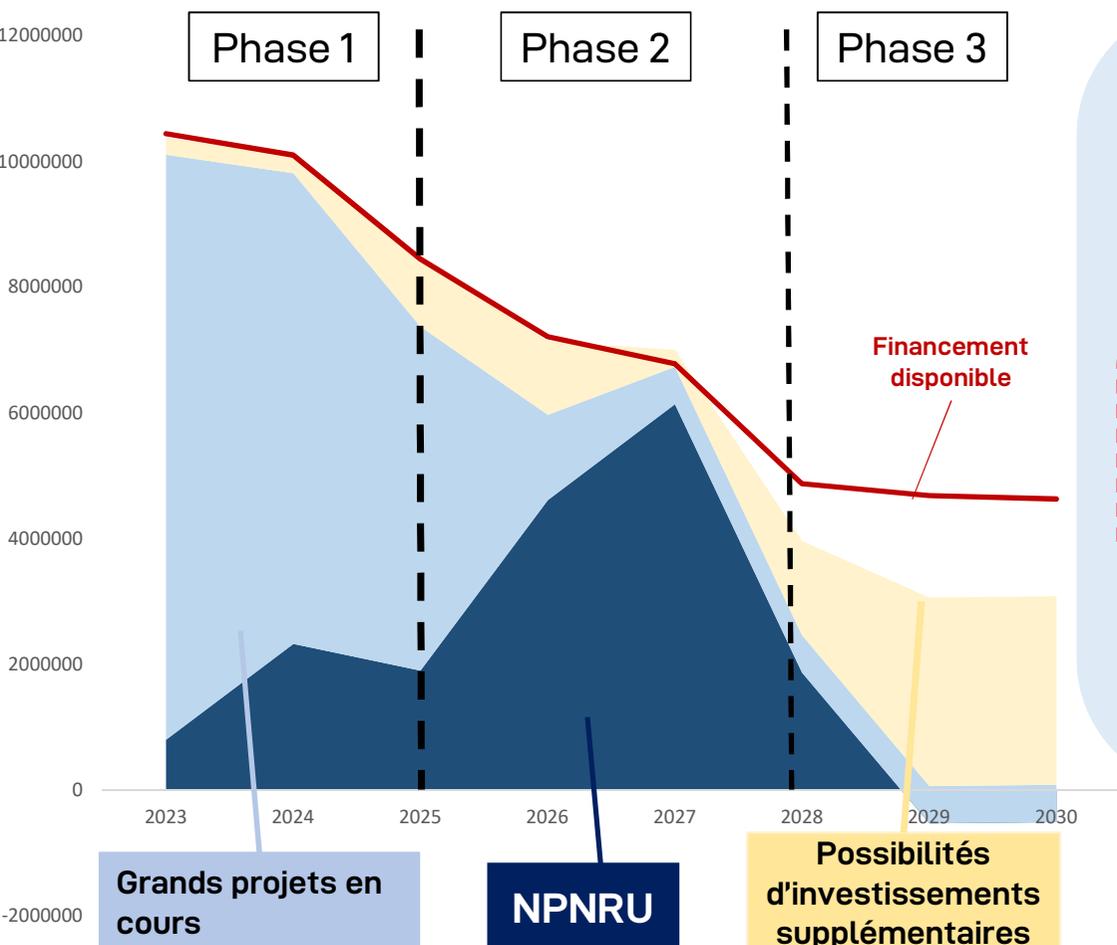
* Les chiffres repris dans ce tableau correspondent au reste à charge sur chacune de ces opérations (Dépenses à payer – Recettes spécifiques perçues)



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

B. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2023 – 2030

SYNTHESE PPI



La structure du PPI fait apparaître **3 Phases** :

- **La Phase 1 (2023 -2024)** : Cette phase est une **phase mixte** conjuguant d'une part le début des opérations du NPNRU (*Place de Centre Ville, aménagements Ilôt Basly*) ainsi que les grands projets en cours (*fin Ecole Berthelot, Stade Bayard, Eglise du Sacré Cœur...*). Le financement de cette phase est assuré mais les possibilités de dépenses complémentaires sont très faibles.
- **La Phase 2 (2025 – 2027)** : Cette phase sera **fortement marquée par les dépenses liées au NPNRU** (*de 2 à 7M€ de reste à charge par an*). Le niveau de recettes attendu doit globalement permettre de soutenir l'effort avec un néanmoins un pic de dépenses élevé en 2027. Il conviendra donc, soit de prioriser les dépenses NPNRU et réduire l'enveloppe consacrée aux autres dépenses, soit de lisser les dépenses NPNRU sur les exercices suivants, voire ré-intérogger la pertinence de certains projets.
- **La Phase 3 (2028 – 2030)** : Cette phase marque la fin du NPNRU et permet donc de **retrouver de nouvelles possibilités d'investissement**, toutefois encadrées par la baisse attendue des niveaux d'épargne liée à un contexte économique incertain



LEVIERS

- Lissage des dépenses sur une durée plus longue
- Ré-ajustement ou glissement dans le temps de certains projets
- Fléchage de la DPV en complément de recettes sur les projets NPNRU

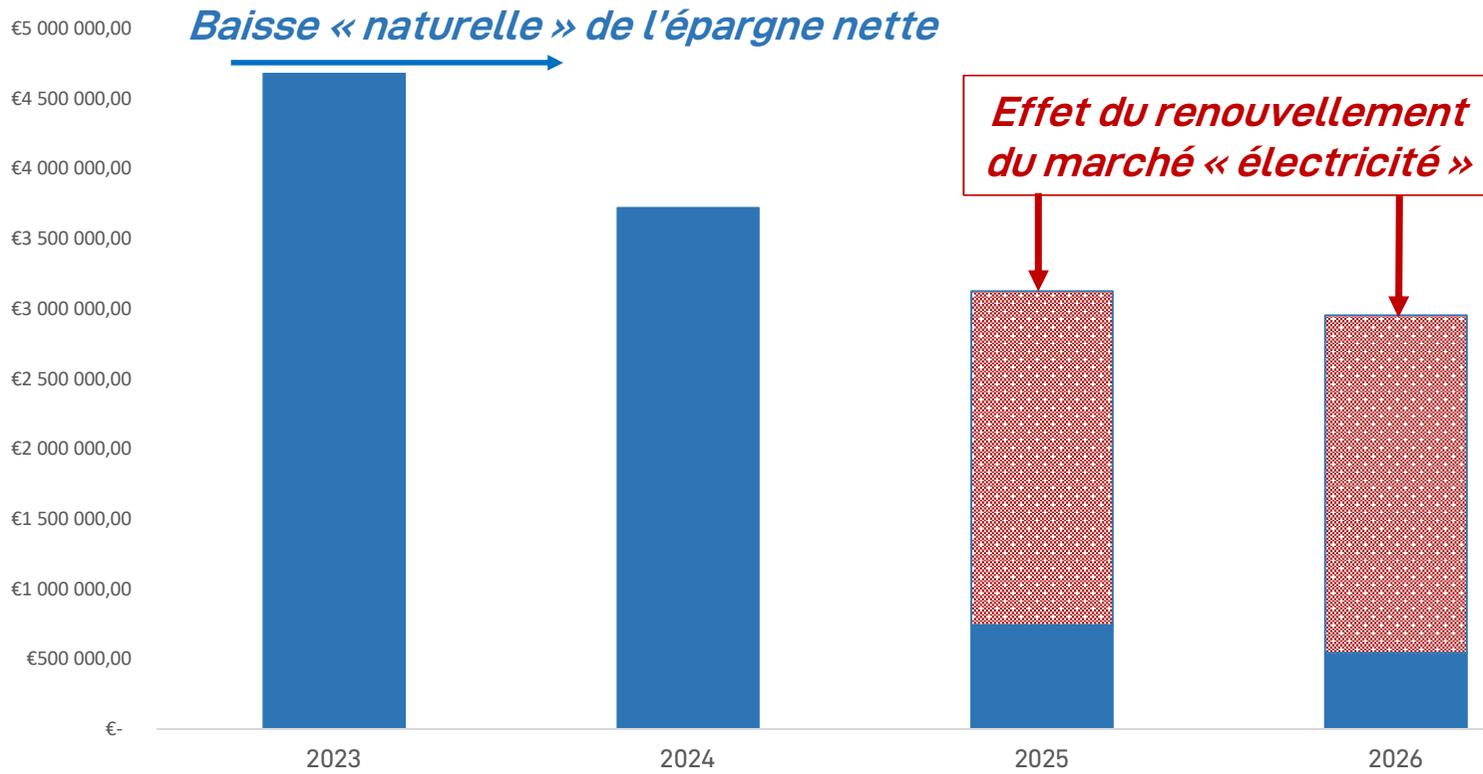


II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

B. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2023 – 2030

SYNTHESE PPI

Test de sensibilité dans l'hypothèse d'une dégradation de l'Épargne Nette



HYPOTHESE TESTEE

Nouveau marché de l'électricité en 2025 calculé à partir d'une hypothèse « x 5 » sur le coût au MWh, atténué par le déclenchement de l'amortisseur électricité

Perte d'épargne nette estimée en 2025 avec amortisseur électricité

2,7M€

Si perte d'Épargne, la commune devient éligible au « Filet de sécurité »

50% (hausse dépenses d'énergie – 70% hausse des recettes réelles)

Filet de sécurité =
1,175M€

Niveau d'épargne nette nécessaire au financement des projets d'investissement



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

B. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2022 – 2029

EVOLUTION DES RATIOS FINANCIERS

Dégradation progressive mais contenue des ratios d'épargne

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Moyenne Nationale
1 – RATIOS DE STRUCTURE									
Ratio de Taille Financière (<i>Recettes Réelles de Fonctionnement / hab</i>)	1 488€	1 512€	1 500€	1 501€	1 502€	1 503€	1 504€	1 505€	1 519 €
Rigidité des charges de structure (<i>Charges de Personnel + Intérêts de la Dette / RRF</i>)	42,92%	42,77%	43,69%	44,16%	44,57%	45,12%	45,54%	46,01%	52,60%
Indépendance Financière Globale (<i>Contributions directes + Produits de Ventes / RRF</i>)	29,56%	29,34%	29,63%	29,67%	29,72%	29,76%	29,81%	29,85%	50,49%
2 – RATIOS D'EPARGNE									
Taux d'Épargne de Gestion (<i>Épargne de Gestion / RRF</i>)	26,20%	23,18%	21,90%	21,25%	20,60%	19,93%	19,25%	18,57%	18,50%
Taux d'Épargne Brute (<i>Épargne Brute / RRF</i>)	21,78%	18,68%	17,18%	16,46%	15,80%	14,99%	14,29%	13,55%	13,50%
Taux d'Épargne Nette (<i>Épargne Nette / RRF</i>)	15,66%	12,26%	10,37%	9,80%	9,05%	8,50%	8,40%	8,22%	6,91%
3 – RATIOS D'EFFICACITE									
Niveau quantitatif de service rendu (<i>Dépenses Réelles de Fonctionnement / hab</i>)	1 164€	1 229€	1 242€	1 254€	1 265€	1 278€	1 289€	1 301€	1 278 €
Effort d'équipement (<i>Dépenses d'équipement / hab</i>)	781€	673€	643€	540€	477€	423€	292€	217€	341 €
4 – RATIOS DE DETTE ET DE SOLVABILITE									
Dette par habitant (<i>Encours de dette / hab</i>)	823€	870€	868€	842€	865€	843€	837€	844€	985 €
Taux d'endettement (<i>Encours de dette / RRF</i>)	55,31%	57,57%	57,84%	56,11%	57,62%	56,06%	55,65%	56,05%	64,84%
Taux de charge de la dette (<i>Annuité de la dette / RRF</i>)	7,40%	7,81%	8,38%	8,32%	8,40%	8,29%	7,72%	7,22%	7,97%
Poids fiscal de la dette (<i>Annuité de la dette / produit des contributions</i>)	31,41%	33,67%	35,88%	35,61%	36,01%	35,56%	33,11%	30,99%	18,09%
Capacité de désendettement (<i>Encours de dette / Épargne brute</i>)	2,54	3,08	3,37	3,41	3,65	3,74	3,89	4,14	4,85

Effort d'équipement soutenu
Grand Projets + NPNRU

Dégradation progressive
 mais contenue de la
 capacité de
 désendettement

La projection de ces ratios ne tient pas compte d'une éventuelle accentuation de la dégradation du contexte économique. Tout élément allant en ce sens dans les années à venir aurait pour effet de dégrader davantage les indicateurs, notamment les ratios d'épargne

Le PPI 2023 – 2030 voit une dégradation progressive mais contenue des différents ratios financiers
 => *Celle-ci est principalement due aux effets de l'inflation*
 L'effort d'équipement est 2 fois plus important que la moyenne nationale
 => *Impact fort du NPNRU et des grands projets d'investissement*
 La Capacité de désendettement augmente mais reste inférieure à la moyenne nationale
 => *Soutenabilité du programme d'investissement par une maîtrise de l'épargne et de l'endettement*



Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le



ID : 059-215901729-20230227-230227BF_1-BF

PARTIE III – STRATEGIE D'ENDETTEMENT , STRUCTURE ET DYNAMIQUE DE LA DETTE 2023 - 2029



INTRODUCTION : STRATEGIE D'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

3 AXES

OPTIMISER L'ENCOURS

- Être attentifs à l'évolution des taux d'intérêts, notamment dans un contexte économique incertain
- Evaluer les opportunités de renégociation pouvant émerger du contexte financier

SECURISER L'ENDETTEMENT

- Exclure tout produit financier considéré « à risque » au regard de la conjoncture financière (produits structurés, évolution des taux variables...)

DEFINIR ET ACTUALISER UN PLAN PLURIANNUEL D'ENDETTEMENT

- Répondre aux divers besoins de financement notamment liés aux grands projets sans affecter significativement les ratios d'endettement



La dégradation du contexte économique rend primordial le respect de ces 3 axes. Pour y répondre, un certain nombre de leviers ont été identifiés et seront activés le cas échéant.



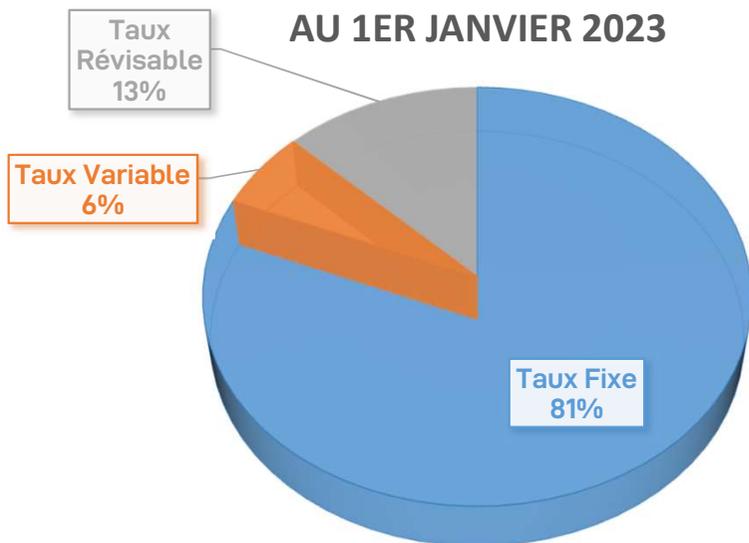
I – OPTIMISATION DE L'ENCOURS ET SECURISATION DE L'ENDETTLEMENT

A. Evolution de la structure des taux d'intérêts



	Taux Fixe	Taux Variable*	Taux Révisable*	TOTAL
Au 1 ^{er} Janvier 2023	12 889 137,08 €	959 926,85 €	2 034 216,20 €	15 883 280,13 €

* Un taux variable suit la variation au jour le jour du taux de référence alors que le taux révisable est réajusté périodiquement en fonction de l'évolution de l'indice sur lequel il est indexé.



- **Un encours à Taux Fixe largement majoritaire (81%)**
- **Un encours à taux révisable (indexé sur le Livret A) qui reste important (13%) mais en baisse => Pas de mobilisation récente d'emprunts basés sur cet index et relatifs au renouvellement urbain**
- **Un encours en taux variable plus résiduel (6%) et également en baisse => 2 emprunts « multipériodes » ayant glissé d'un taux fixe vers un taux variable potentiellement plus avantageux selon la conjoncture (EUR 12M)**

Charte Gissler :
 100% de l'encours en

1A

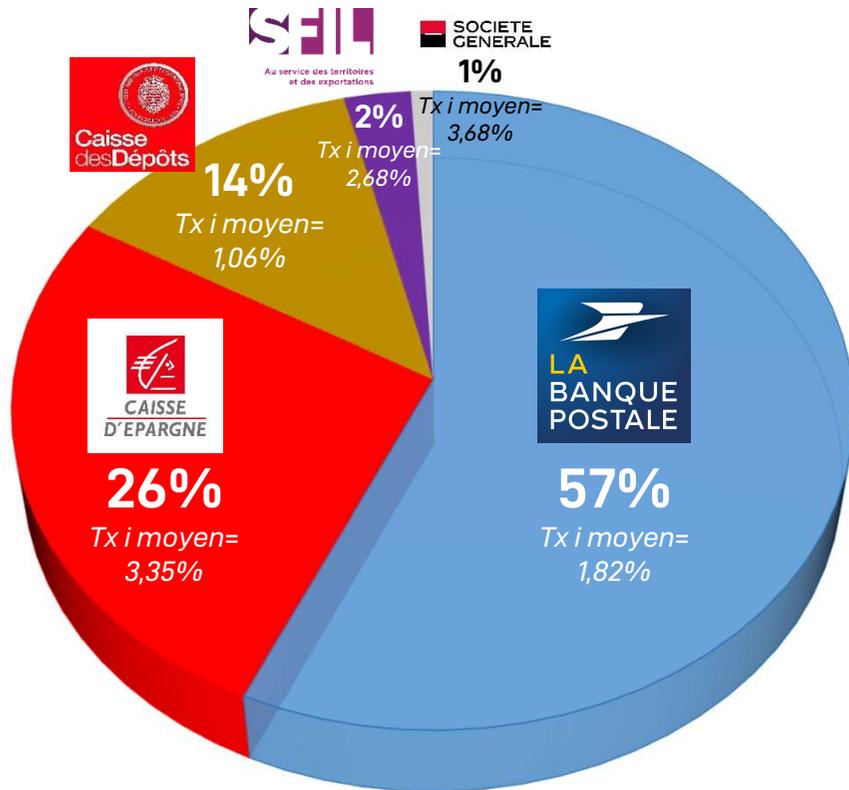
Dette Sécurisée



I – OPTIMISATION DE L'ENCOURS ET SECURISATION DE L'ENDETTEMENT

B. Evolution de la répartition de l'encours par prêteur

	La Banque Postale	Caisse d'Epargne	Caisse des Dépôts	SFIL (ex Dexia)	Société Générale
24 contrats =>	8 contrats	9 contrats	3 contrats	2 contrats	1 contrat
Au 1 ^{er} Janvier 2023	9 013 852,07 €	4 239 783,67 €	2 034 216,20 €	448 761,05 €	146 667,14 €



- **La Banque Postale est le principal prêteur de la commune (57% de l'encours)**
- **Le poids de l'encours de la Caisse d'Epargne reste significatif (26%), malgré une baisse de celui-ci dans la dette totale depuis 10 ans (de 61% de l'encours à 26%)**
- **La Caisse des Dépôts représente 14% de l'encours du fait des emprunts attractifs dédiés à la rénovation urbaine, contractés lors de l'opération ANRU du Faubourg Duchateau (PRU indexés sur Livret A)**
- **Les autres prêteurs (SFIL, Société Générale) représentent une part infime de l'encours dans la mesure où aucun emprunt nouveau n'a été contracté auprès d'eux depuis 2007**



I – OPTIMISATION DE L'ENCOURS ET SECURISATION DE L'ENDETTEMENT

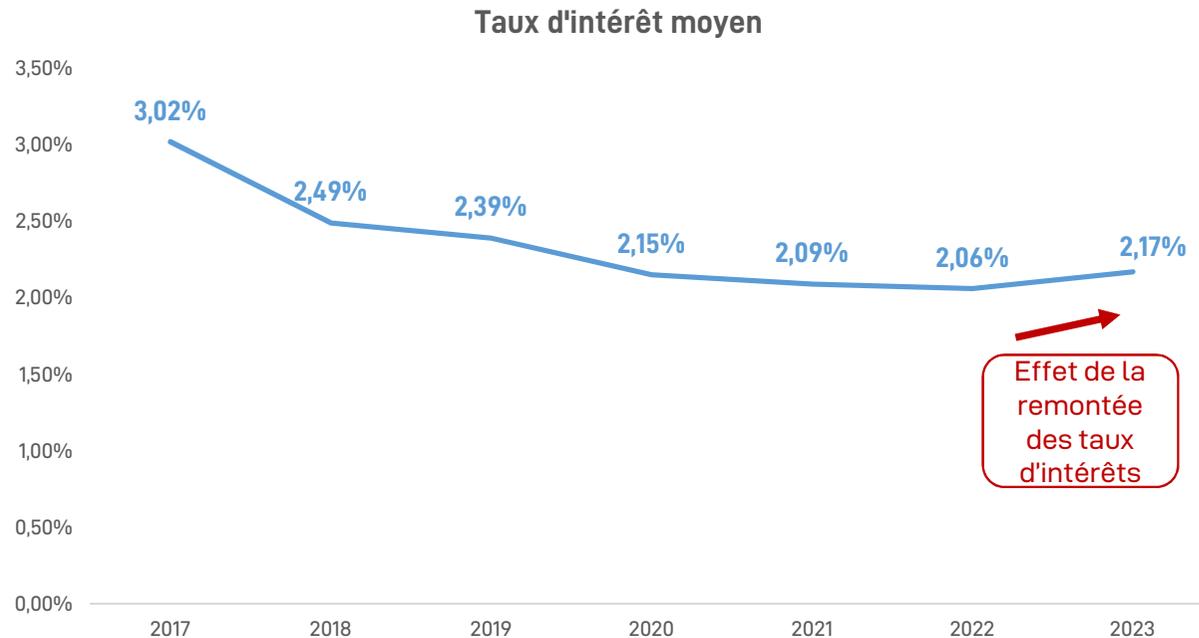
C. Situation des taux d'intérêts et perspectives d'évolution

EVOLUTION DU TAUX D'INTERÊT MOYEN

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'intérêt moyen	3,02%	2,49%	2,39%	2,15%	2,09%	2,06%	2,17%

Le taux moyen des emprunts est calculé sur la base des taux appliqués pondérés par le Capital Restant Du pour chacun (moyenne pondérée)

Exemple = $(CRD1 \times \text{Taux } 1 + CRD2 \times \text{Taux } 2) / (CRD1 + CRD2)$



- Le Taux d'intérêt moyen repart à la hausse en 2023 après une constante diminution constatée sur la période 2017 – 2022.
- Cette hausse est liée au taux d'intérêt de l'emprunt 2022 nettement plus important que ceux constatés lors des dernières mobilisations (3,25% contre 0,67% et 0,78%).

↳ L'impact de la forte dégradation de la situation économique a un effet immédiat sur les conditions d'accès à l'emprunt, taux fixe comme taux variable.



I – OPTIMISATION DE L'ENCOURS ET SECURISATION DE L'ENDETTEMENT

C. Situation des taux d'intérêts et perspectives d'évolution

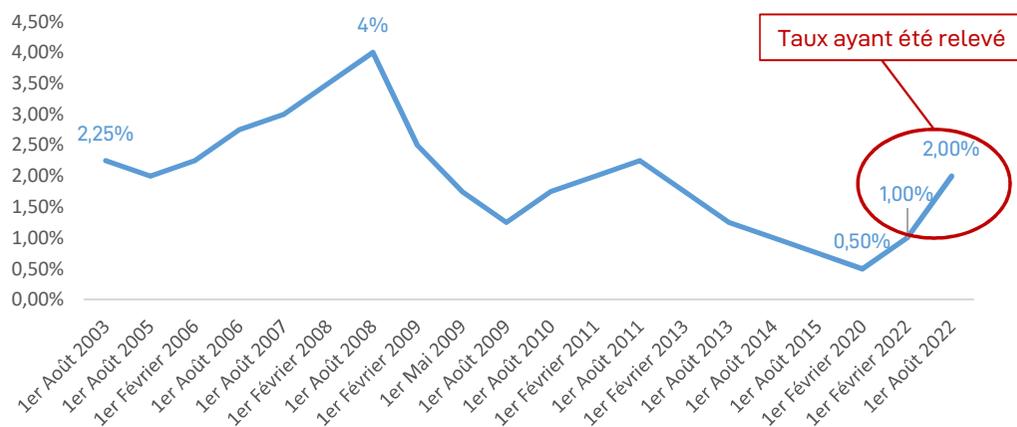
TAUX REVISABLE

Taux réajusté périodiquement en fonction de l'évolution de l'indice sur lequel il est indexé

3 emprunts sont indexés sur le Livret A.

↳ Risque mesuré mais à surveiller suite au relèvement du taux

EVOLUTION DU TAUX DU LIVRET A



△ L'année 2022 a connu deux révisions successives du taux du Livret A (de 0,5% à 1% en Février et de 1% à 2% en Août)

=> Une nouvelle augmentation portant le taux à 3% est prévue au 1er Février 2023

○ Le taux du Livret A, après avoir connu un niveau historiquement bas depuis Février 2020, a connu, du fait du contexte économique actuel, 2 révisions successives en 2022 pour se fixer depuis Août à 2%
↳ Ce taux reste pour l'instant inférieur à celui de 2008, au plus fort de la crise financière dite « des subprimes », où il se fixait à 4%

○ Depuis Janvier 2009 une règle limite, néanmoins, la volatilité du taux : « La variation du taux entre deux fixations ne peut plus dépasser 1,5 points à la hausse ou à la baisse »

↳ Le taux du Livret A ne pourra pas excéder 3,5% lors de la prochaine révision

○ Le risque lié au taux du Livret A s'est relevé en 2022 mais reste encore relativement maîtrisé au vu des taux fixes actuellement proposés par les financeurs (2% contre 3,25% pour le dernier emprunts à TF contracté auprès de La Banque Postale en 2022)

↳ Ces prêts étant uniquement fléchés sur les opérations de Rénovation Urbaine n'ont pu être mobilisés en 2022, mais pourraient, à l'avenir, être utilisés au vu du programme NPNRU



I – OPTIMISATION DE L'ENCOURS ET SECURISATION DE L'ENDETTEMENT

C. Situation des taux d'intérêts et perspectives d'évolution

TAUX VARIABLE

Taux réajusté périodiquement en fonction de l'évolution de l'indice sur lequel il est indexé

2 emprunts sont indexés sur l'EURIBOR 12 MOIS.

☞ Taux encore avantageux pour 2023 avant un risque de forte remontée en 2024

	Taux appliqué en 2009	Taux appliqué en 2023
Emprunt 152*	Taux Fixe 4,19%	0,00%**
Emprunt 155*	Taux Fixe 4,19%	0,00%**

*Ces deux emprunts ont été contractés sur un principe dit « multi-périodes » : après une période de 5 ans à taux fixe, ceux-ci ont basculé sur un taux variable indexé sur l'EUR12M + 0,15% de marge

** Taux calculé sur la base de l'index EUR 12M de Mars 2022

Intérêts prévus avec un Taux Fixe = 535k€
 Intérêts constatés = 17k€

GAIN SUR LES INTERETS 2014 – 2022

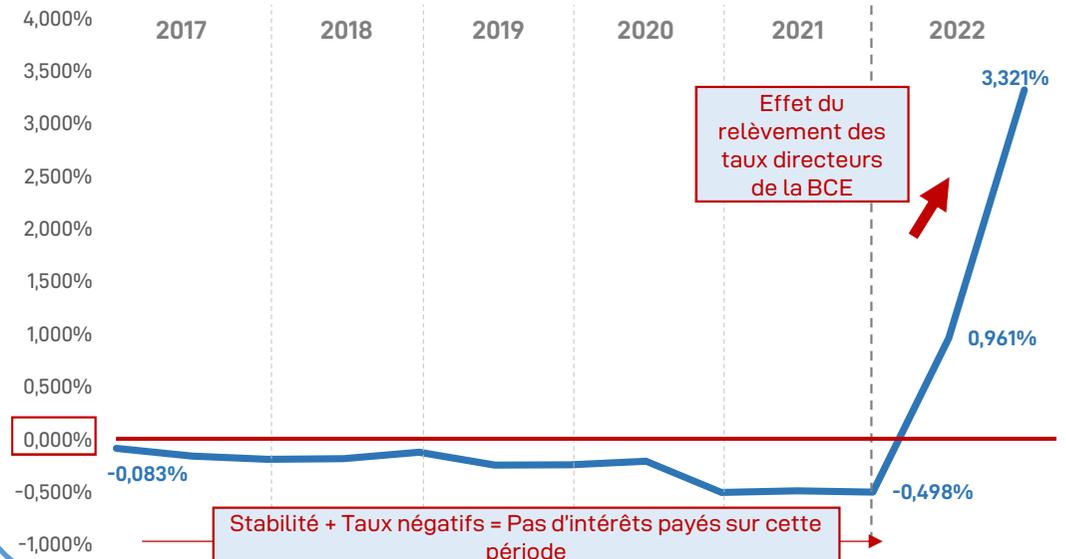
518k€ sur 9 ans
 (soit 57k€/an)

Durée de vie résiduelle des emprunts concernés : 5 et 6 ans

Taux 2024 estimé selon les données actuelles : 3,47%

L'échéance 2023 ayant été sécurisée, il conviendra d'être attentif au niveau de remontée de l'EURIBOR 12 MOIS afin que le taux d'intérêt appliqué ne soit pas trop élevé par rapport aux taux du marché

EVOLUTION DE L'EURIBOR 12 MOIS 2017 - 2023



LEVIER

En cas de remontée trop forte de l'EURIBOR, une renégociation des contrats vers un taux fixe est envisageable en fonction du Capital Restant Dû

☞ Coût du refinancement : 3% du CRD (soit 6 et 18k€ pour un refinancement en 2024)



I – OPTIMISATION DE L'ENCOURS ET SECURISATION DE L'ENDETTEMENT

C. Situation des taux d'intérêts et perspectives d'évolution

Face au ralentissement de la croissance, aux fortes tensions inflationnistes et aux conséquences de la guerre en Ukraine, notamment sur les marchés de l'énergie, **la plupart des grandes banques centrales ont relevé**, ces derniers mois, **leurs taux directeurs**. Ces relèvements de taux ont été plus importants que ne le laissait supposer le cadrage prospectif antérieur de l'OCDE.

De nouveaux relèvements risquent de s'avérer indispensables en 2023 dans la plupart des grandes économies, notamment pour parvenir à réduire durablement les tensions inflationnistes. Selon les projections, les taux directeurs devraient être portés en 2023 à 4,5% - 4,75% aux Etats-Unis, à 4,5% au Canada et à 4,25% au Royaume Uni.

Dans la zone Euro, le taux principal de refinancement devrait être porté à 4% en 2023, La Banque Centrale Européenne (BCE) faisant usage de toutes ses marges de souplesse dans le réinvestissement du produit des obligations arrivant à échéance, et figurant dans son bilan, afin de limiter la fragmentation financière de la zone monétaire.

Taux d'intérêt directeurs, en pourcentage, fin de période



↳ **La fragilité du contexte économique, conjuguée au risque inflationniste, devrait inciter la BCE à relever de nouveau ses taux directeurs. Cette position, intervenant après de nombreuses années de politique de taux bas, aura un impact sur les emprunts à taux variables (2 emprunts concernés dans l'encours de la Ville), mais aussi sur les emprunts à taux fixe à venir (le taux servi par les établissements bancaires émanant du taux directeur de la BCE).**

Source : Base de données des perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE – Sept 2022





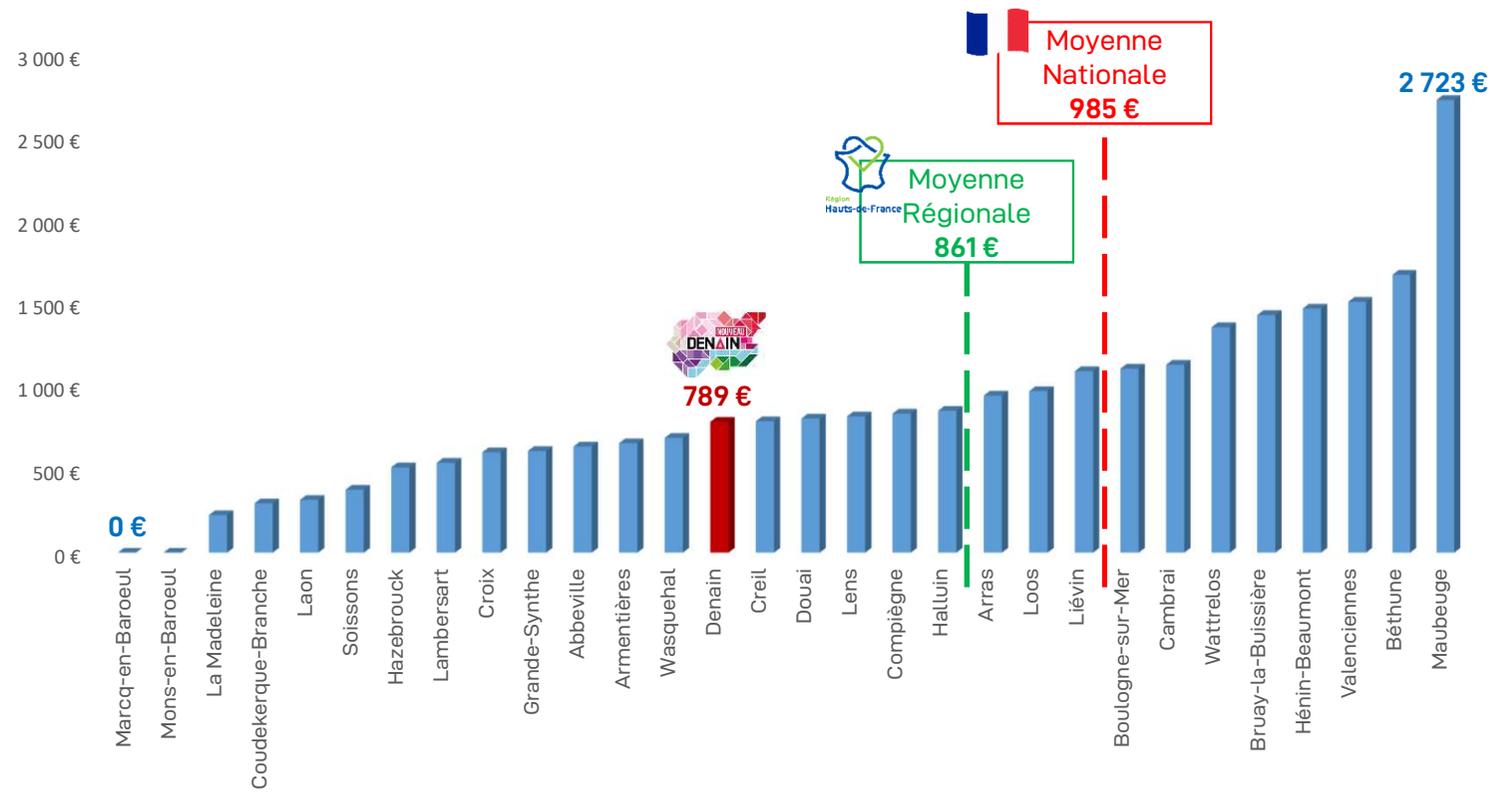
I – OPTIMISATION DE L'ENCOURS ET SECURISATION DE L'ENDETTEMENT

D. Dette par habitant

	Dette /hab
Marcq-en-Baroeul	0 €
Mons-en-Baroeul	0 €
La Madeleine	227 €
Coudekerque-Branche	298 €
Laon	319 €
Soissons	380 €
Hazebrouck	515 €
Lambersart	543 €
Croix	606 €
Grande-Synthe	614 €
Abbeville	641 €
Armentières	661 €
Wasquehal	693 €
Denain	789 €
Creil	793 €
Douai	809 €
Lens	822 €
Compiègne	839 €
Halluin	856 €
Arras	947 €
Loos	974 €
Liévin	1094 €
Boulogne-sur-Mer	1109 €
Cambrai	1132 €
Wattrelos	1358 €
Bruay-la-Buissière	1431 €
Hénin-Beaumont	1470 €
Valenciennes	1511 €
Béthune	1673 €
Maubeuge	2723 €
Moyenne Régionale	861 €
Moyenne Nationale	985 €

CRD au 1^{er} Janvier 2023 = 15 883 280,13
 Population DGF = 20 079 hab

Dette / hab
789 €



Source : Les Comptes des Communes – DGFIP – Ministère des Comptes Publics



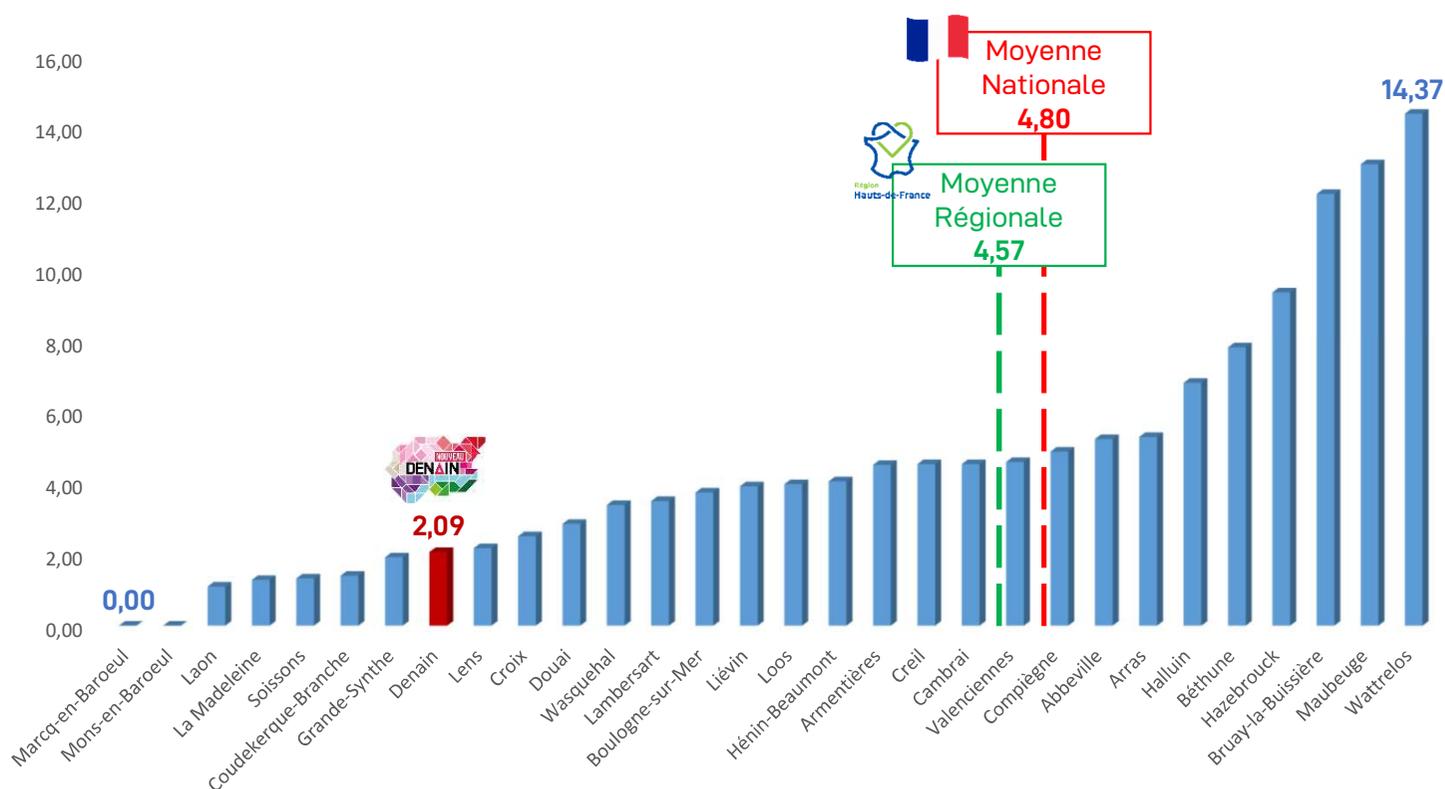
I – OPTIMISATION DE L'ENCOURS ET SECURISATION DE L'ENDETTEMENT

E. Capacité de désendettement

	Capacité de désendettement
Marcq-en-Baroeul	0,00
Mons-en-Baroeul	0,00
Laon	1,11
La Madeleine	1,30
Soissons	1,34
Coudekerque-Branche	1,42
Grande-Synthe	1,94
Denain	2,09
Lens	2,20
Croix	2,54
Douai	2,89
Wasquehal	3,42
Lammersart	3,53
Boulogne-sur-Mer	3,77
Liévin	3,94
Loos	4,00
Hénin-Beaumont	4,08
Armentières	4,54
Creil	4,56
Cambrai	4,56
Valenciennes	4,62
Compiègne	4,91
Abbeville	5,26
Arras	5,32
Halluin	6,83
Béthune	7,82
Hazebrouck	9,38
Bruay-la-Buissière	12,13
Maubeuge	12,96
Wattrelos	14,37
Moyenne Régionale	4,57
Moyenne Nationale	4,80

CRD au 1^{er} Janvier 2023 = 15 883 280,13
 Epargne Brute estimée = 7,6M€

Capacité désendettement
2,09 années



Source : Les Comptes des Communes – DGFIP – Ministère des Comptes Publics



I – OPTIMISATION DE L'ENCOURS ET SECURISATION DE L'ENDETTEMENT

F. Autres dettes non bancaires

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

2 remboursements d'avances sur subvention.

Lors des travaux de rénovation du Faubourg Duchateau, l'Agence de l'Eau a participé au financement des travaux relatifs au traitement des eaux pluviales, dont une partie en avance remboursable sur 20 ans

Annuité 1 = 6 404,00 € / an

Annuité 2 = 3 567,20 € / an

epf
Recycleur de foncier
en Hauts-de-France

Remboursement convention « Espace Villars »

Le remboursement de la convention relative à l'Espace Villars, débutée en 2019 a été consentie avec un étalement sur 5 ans.

L'instruction comptable M14 considère que cette facilité de paiement accordée s'apparente à un prêt à taux zéro

Annuité due = 506 679,46 € / an

=> Dernière annuité due en 2023

L'année 2022 a également vu le remboursement de la convention EPF « Friche Verzeele » dans sa totalité soit 650k€

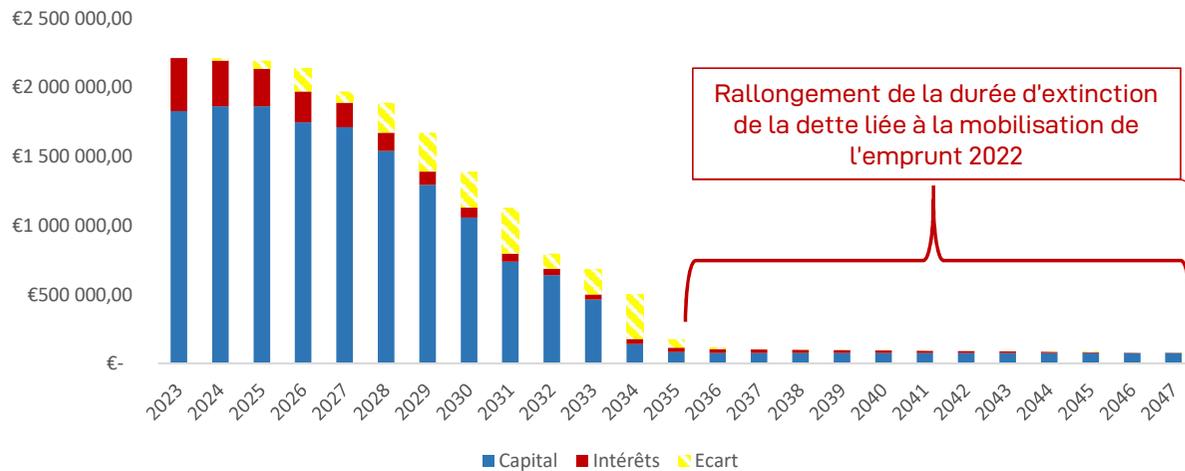
Ces autres dettes n'étant pas contractées auprès d'établissements bancaires, et ne faisant qu'acter des facilités de paiement obtenues, n'entrent pas en compte dans le calcul de la dette / habitant



II – PLAN PLURIANNUEL D'ENDETTEMENT 2023 - 2029

A. Profil d'extinction de la dette

Stabilité de l'endettement	Dettes en capital au 1er Janvier de l'exercice	Échéances à payer au cours de l'exercice	Capital	Intérêts	Ecart échéances entre chaque exercice
Rappel 2022	15 764 647,56 €	2 095 275,23 €	1 781 367,43 €	313 907,80 €	
2023	15 883 280,13 €	2 211 497,66 €	1 827 522,53 €	383 975,13 €	116 222,43 €
2024	14 055 757,60 €	2 194 534,97 €	1 862 603,11 €	331 931,86 €	-16 962,69 €
2025	12 193 154,49 €	2 136 515,61 €	1 862 083,84 €	274 431,77 €	-58 019,36 €
2026	10 331 070,65 €	1 970 585,21 €	1 747 228,75 €	223 356,46 €	-165 930,40 €
2027	8 583 841,90 €	1 888 174,08 €	1 711 494,26 €	176 679,82 €	-82 411,13 €
2028	6 872 347,64 €	1 672 509,69 €	1 539 147,82 €	133 361,87 €	-215 664,39 €
2029	5 333 199,82 €	1 389 473,56 €	1 293 675,29 €	95 798,27 €	-283 036,13 €



Sorties d'annuités plus importantes à partir de 2025

Maturité moyenne de la dette* :

11,43 années

(2022 = 9,6 années)

Moyenne Nationale : 14,2 années

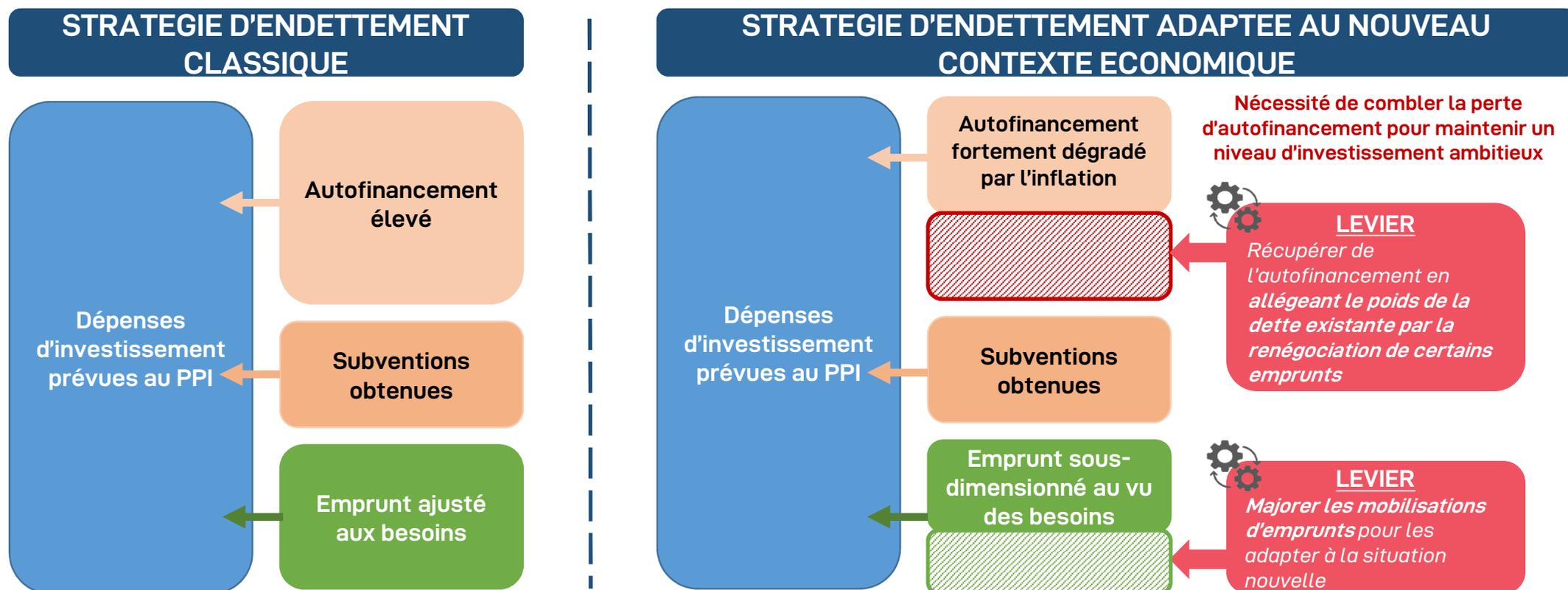
* La maturité de la dette désigne le temps qui sépare le CRD d'un emprunt à l'instant t de la date de son remboursement total



II – PLAN PLURIANNUEL D'ENDETTEMENT 2023 - 2029

B. Ajustement de la stratégie d'endettement au nouveau contexte économique

Le contexte économique fortement inflationniste oblige les Collectivités à adapter leur stratégie d'endettement si elles veulent maintenir un niveau d'investissement ambitieux





II – PLAN PLURIANNUEL D'ENDETTEMENT 2023 - 2029

C. Détermination de l'emprunt mobilisable

Option 1 :

**POURSUITE DU PLAN PLURIANNUEL
D'ENDETTEMENT SELON ROB 2022**

POURSUITE DE LA TRAJECTOIRE DE DESENDETTEMENT

↪ *Stratégie prudentielle permettant
d'amortir l'augmentation des taux
d'intérêts tout en contenant l'endettement*

**△ Cette option ne permet de soutenir que
partiellement l'effort d'investissement,
notamment au regard de la dégradation
attendue de l'autofinancement**

Option 2 :

PLAN PLURIANNUEL D'ENDETTEMENT AJUSTE

(suite au changement de contexte économique)

RE-ENDETTEMENT MAITRISE ET SOUTIEN DE L'INVESTISSEMENT

↪ *Permet de soutenir l'effort d'équipement de
façon plus adaptée (mobilisations calquées
sur le cycle d'investissement) et de compenser
partiellement la perte attendue
d'autofinancement*

**△ L'effet de cette option sera d'autant plus
efficace s'il s'accompagne d'un travail
d'optimisation du taux proposé**

OPTION A PRIVILEGIER

Le profil actuel d'endettement, ainsi que l'absence de mobilisation d'emprunts en 2020 et 2021, permet d'envisager un ajustement du recours à l'endettement plus conforme au cycle d'investissement.



II – PLAN PLURIANNUEL D'ENDETTEMENT 2023 - 2029

C. Détermination de l'emprunt mobilisable

La détermination de l'emprunt mobilisable doit répondre à un **double objectif** :

Prise en compte des sorties d'annuités prévues

	Annuité sortie
2023	0,00€
2024	16 962,69 €
2025	58 019,36 €
2026	165 930,40 €
2027	82 411,13 €
2028	215 664,39 €
2029	283 036,13 €
TOTAL	822 024,10 €



Conversion des annuités sur une base de 20 ans au taux fixe de 3,5%

	Emprunt mobilisable
	0 €
	241 081 €
	824 595 €
	2 358 270 €
	1 171 260 €
	3 065 109 €
	4 022 624 €
TOTAL	11 682 939 €

Ajustement par rapport à l'effort d'investissement tel que prévu au PPI

	Emprunt ajusté
	2 500 000 €
	2 900 000 €
	2 000 000 €
	1 500 000 €
	2 500 000 €
	1 500 000 €
	1 500 000 €
TOTAL	14 400 000 €

Phases d'investissements importants notamment dans le cadre du NPNRU

Le montant des emprunts mobilisables par année est inégal, il convient donc de considérer ceux-ci dans leur globalité (soit 11,6M€) et d'établir des hypothèses correspondant plus à la réalité des investissements à venir.

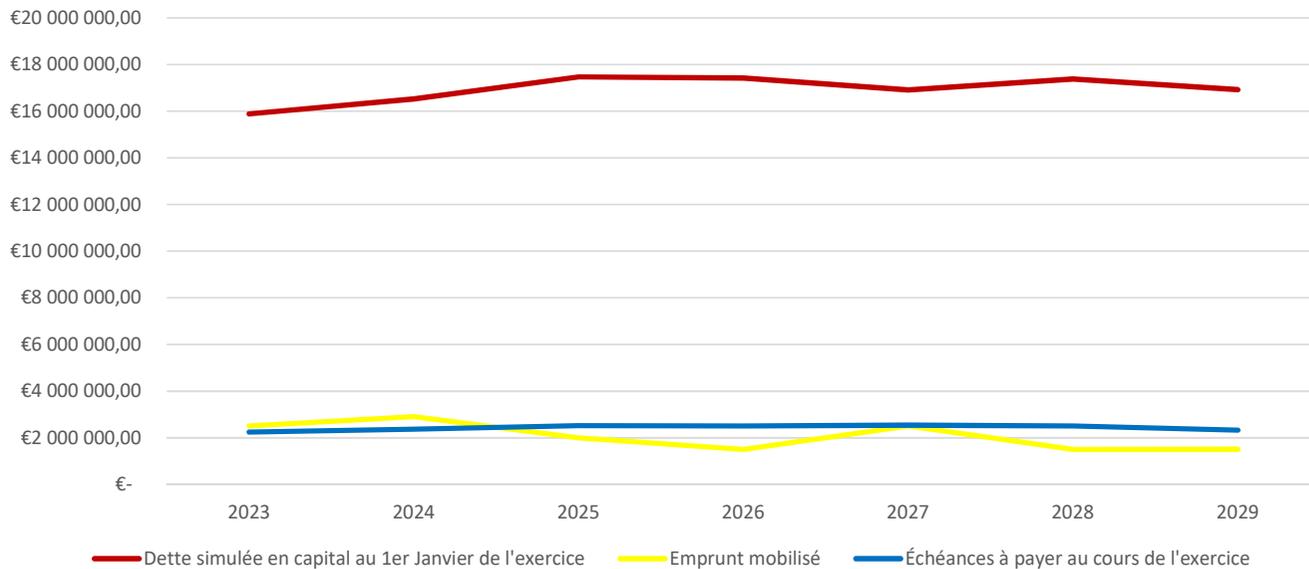
Le total ajusté est supérieur à celui mobilisable, mais permet de soutenir le programme d'investissement sans alourdir les annuités versées.



II – PLAN PLURIANNUEL D'ENDETTEMENT 2023 - 2029

D. Plan Pluriannuel d'Endettement Ajusté

	<i>Dettes en capital prévue au 1er Janvier de l'exercice</i>	<i>Dettes simulées en capital au 1er Janvier de l'exercice</i>	<i>Emprunt mobilisé</i>	<i>Amortissement</i>	<i>Intérêts</i>	<i>Échéances à payer au cours de l'exercice</i>
2023	15 883 280,13 €	15 883 280,13 €	2 500 000,00 €	1 857 522,53 €	383 975,13 €	2 241 497,66 €
2024	14 055 757,60 €	16 525 757,60 €	2 900 000,00 €	1 951 005,80 €	419 431,86 €	2 370 437,66 €
2025	12 193 154,49 €	17 474 751,80 €	2 000 000,00 €	2 050 967,71 €	474 837,68 €	2 525 805,39 €
2026	10 331 070,65 €	17 423 784,09 €	1 500 000,00 €	2 010 373,98 €	496 664,50 €	2 507 038,48 €
2027	8 583 841,00 €	16 913 410,11 €	2 500 000,00 €	2 035 064,43 €	499 935,54 €	2 534 999,97 €
2028	6 872 347,64 €	17 378 345,68 €	1 500 000,00 €	1 959 125,11 €	544 164,85 €	2 503 289,96 €
2029	5 333 199,82 €	16 919 220,07 €	1 500 000,00 €	1 780 317,07 €	550 309,38 €	2 330 626,45 €



Annuité de la dette stable

- ❖ L'encours de dette augmente légèrement jusqu'en 2025 suite à deux années de mobilisation d'emprunts plus importants, puis se stabilise, pour ensuite reprendre sa trajectoire de diminution en 2029
- ❖ Les échéances annuelles augmentent légèrement, notamment sous l'effet de taux d'intérêts plus élevés mais restent globalement stables autour de 2,5M€/an

La mobilisation ajustée d'emprunts ne ralentit que légèrement la trajectoire de désendettement tout en assurant une annuité relativement stable

Les calculs sont ici basés sur des emprunts nouveaux mobilisés sur 20 ans avec un taux fixe de 3,5% en 2023 et 4% à partir de 2024



II – PLAN PLURIANNUEL D'ENDETTEMENT 2023 - 2029

E. Focus sur l'enjeu « Taux d'intérêts »

Comme constaté précédemment, le changement de contexte économique a entraîné une hausse conséquente des taux d'intérêts, et notamment des taux fixes

Taux Fixe 2019 = 0,78% ⇒ Taux Fixe 2022 = 3,25%

Les perspectives d'évolution restant plutôt à la hausse, il conviendra d'optimiser le taux souscrit lors des prochaines mobilisations d'emprunts

Le taux fixe, restant le plus sécurisé, il demeure l'objectif principal.

⇒ De bons ratios financiers restent la clé d'un accès facilité à l'emprunt auprès des prêteurs.

localnova

Notation Financière

2A (18/20)

Actualisation Octobre 2022

Taux d'usure 1^{er}
Trimestre 2023*

(taux fixe 20 ans et plus)

4,31%

* Le taux d'usure est le taux plafond légal auquel les banques peuvent prêter à leurs clients. Si les taux du marchés sont supérieurs au taux d'usure, alors la banque ne peut pas prêter.



LEVIER Diversifier les financeurs



L'Agence France Locale est une banque publique de développement, dont les actionnaires sont des Collectivités. Elle se finance directement sur les marchés financiers afin de proposer des taux attractifs à ses membres.

△ Pour bénéficier de ces prêts, les Collectivités doivent entrer au Capital de l'Agence (apport en Capital = % encours de dette)



La Banque Européenne d'Investissement, en tant qu'institution financière de l'Union Européenne, propose, sous conditions, des taux fixes inférieurs aux taux du marché puisque directement contractés auprès de la BCE

△ Le montant minimum emprunté doit être supérieur à 25 M€ => Concerne les grosses Collectivités



LEVIER Opter pour un taux variable / révisable



En 2022, notamment au premier semestre, du fait de la conjoncture économique, les taux variables se sont parfois retrouvés très concurrentiels, voire plus avantageux que les taux fixes. Ce phénomène tend à se stabiliser aujourd'hui du fait du relèvement des taux directeurs de la BCE.

△ Les emprunts à taux variables, sont par nature, plus sensibles aux aléas conjoncturels et donc plus volatiles.



La Banque des Territoires propose, dans le cadre de projets de Rénovation Urbaine, des emprunts dits « PRU » sur une durée pouvant aller jusqu'à 30 ans et indexée sur le Livret A (la Ville de Denain a déjà souscrit par le passé à 3 emprunts de ce type)

△ La remontée du taux du Livret A (3% à ce jour), si elle se poursuit, risque de rendre ce type d'emprunts moins attractifs



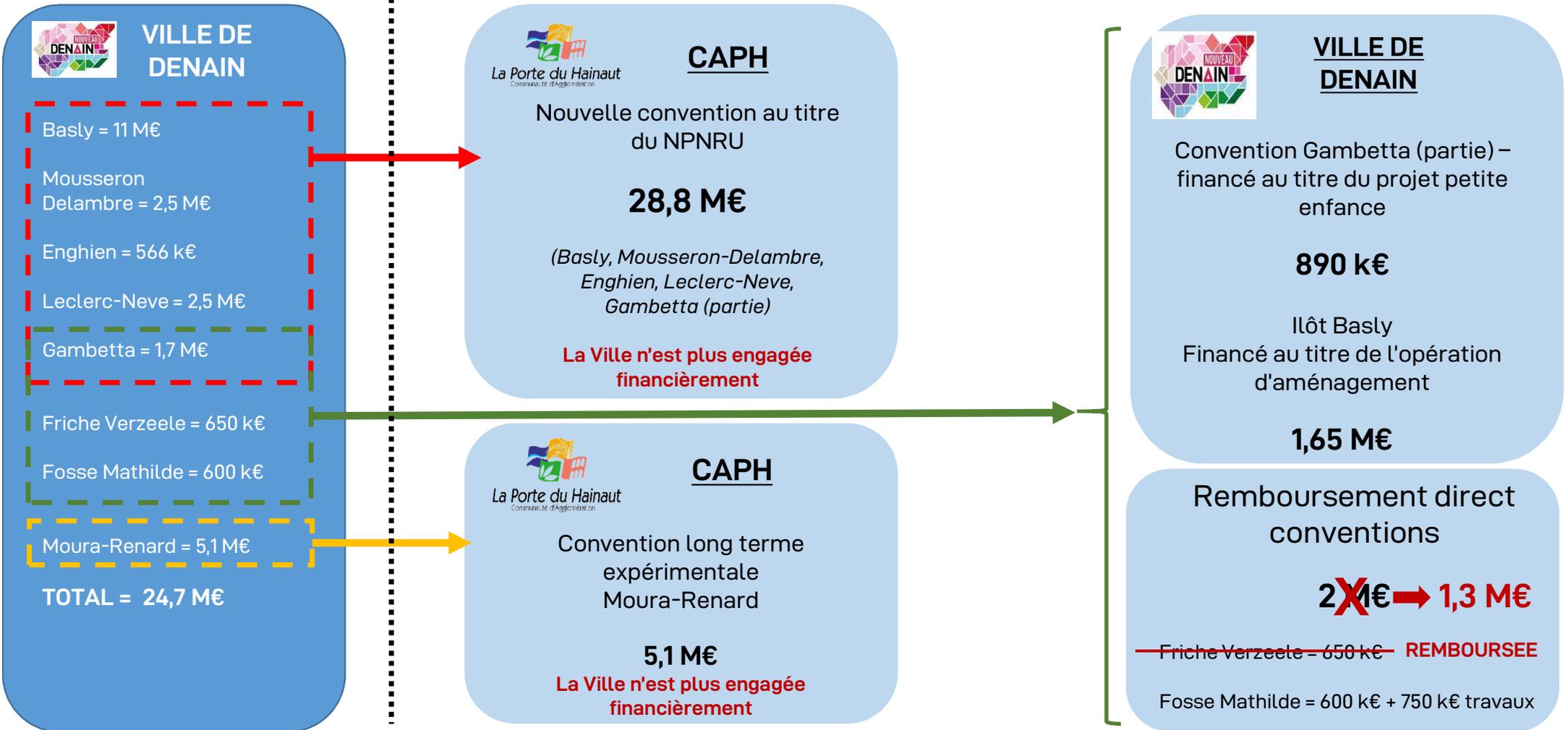
III – ETAT DES ENGAGEMENTS HORS-BILAN

A. Conventions établies avec l'Etablissement Public Foncier Hauts de France

Situation nouvelle

(actée par les délibérations n°16 et 17 du CM du 10 Décembre 2021)

Situation ancienne





III – ETAT DES ENGAGEMENTS HORS-BILAN

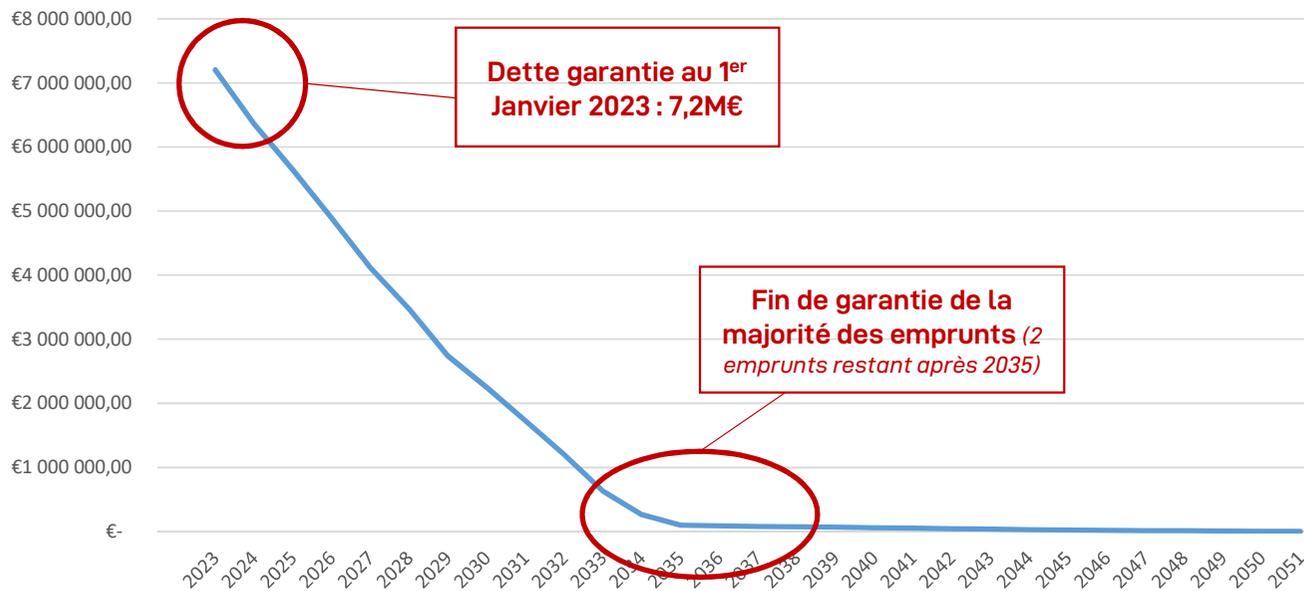
B. Etat de la dette garantie

Historiquement, la commune de Denain s'est portée garante d'emprunts contractés principalement par des bailleurs sociaux, et visant à favoriser la construction de logements sur la commune.

Ces garanties constituent une sécurité pour le prêteur qui se prémunit d'un défaut de paiement du bailleur contractant en sollicitant, le cas échéant, la commune qui se substitue à l'emprunteur pour le paiement de l'annuité.

Depuis 2004, la CAPH a repris la compétence « Habitat » et garantit tous les emprunts contractés sur son territoire.

=> La Ville de Denain ne garantit plus d'emprunt depuis cette date, mais reste engagée sur toutes les garanties accordées antérieurement.



Répartition des garanties par bailleur



85% des emprunts garantis



15% des emprunts garantis



ELEMENTS DE CONCLUSION ROB 2023

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le

S²LO

ID : 059-215901729-20230227-230227BF_1-BF

- La collectivité se trouve dans la nécessité de combiner :
 - Une poussée inflationniste majeure qui affecte les dépenses des collectivités en premier lieu les charges à caractère général (*en progression de 27% en 2022, soit 1.457 K€ sous l'effet de l'accroissement des coûts de l'énergie et de l'accès aux matières premières +945 K€ et de la reprise de l'activité*) et, par capillarité, les charges du personnel (+5,6% en 2022 soit +649 K€), les dépenses d'équipement (*accroissement du coût des matériaux estimé à +30%*). Celle-ci est estimées à 4,3% en 2023 après le pic de 7% en 2022;
 - Une programmation d'investissement dans le cadre du projet de rénovation urbaine de l'ordre de 46 M€ (*avec un retour de 27 M€*) et, hors NPNRU, de l'ordre de 23,5M€ (*avec un retour de 3,4 M€*) ;
 - La gestion de la transition vers un modèle en capacité, non plus de gérer le risque, mais l'incertitude car confronté à des chocs financiers moins prévisibles et plus violents.



ELEMENTS DE CONCLUSION ROB 2023

- Il est hautement souhaitable qu'elle s'engage sur deux voies ayant pour objet de réformer son modèle financier et son modèle technique :
- **La résilience financière** : L'état de la conjoncture rend difficile voire impossible la reconduction du modèle où la prise en charge de l'investissement est essentiellement assurée par l'autofinancement et les excédents de fonctionnement capitalisés. Un choc sur les coûts de l'électricité et la poursuite de l'inflation tend à faire chuter l'épargne de gestion et par suite l'autofinancement annuel. Il convient donc de rechercher, à des fins résilientes, un autre dosage parmi les composantes qui génèrent le financement disponible :
 - Un **autofinancement à préserver** le plus possible, malgré les chocs exogènes subis par la ville ;
 - Des **subventions d'équipement à renforcer et à flécher** prioritairement sur les opérations programmées dans le cadre du NPNRU ;
 - La **mobilisation d'emprunts ajustés** aux besoins d'investissement. La Collectivité dispose donc de marges de manœuvre en la matière (*pages 51 et 52*). La stratégie financière menée par la commune en première partie de mandat rend soutenable ce ré-endettement adossé à l'effort d'équipement ;

Il est par ailleurs nécessaire de mobiliser les instruments de gestion de l'aléa procurés par la comptabilité M14. Des **provisions pour risques et charges** doivent être constituées au BP 2023 afin d'anticiper le choc prévisible lié à la fin du marché d'électricité en 2024



ELEMENTS DE CONCLUSION ROB 2023

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le

ID : 059-215901729-20230227-230227BF_1-BF



- **La résilience technique** : L'impact exogène de l'accroissement des coûts des matières premières incite à l'accélération du processus dynamique initié dans le cadre du plan « *sobri-éthique* ». Les investissements de transition qui ont un impact fort de rationalisation des coûts doivent venir appuyer en 2023 les investissements de rénovation du patrimoine et de restructuration urbaine. Si on en croit les premiers chiffres d'économies d'énergie enregistrés (*47 K€ entre 2021 et 2022 en électricité ; 116 K€ en chauffage suite aux raccordements au RCU*), cette voie mérite d'être largement exploitée dans la construction du BP 2023.

Rapport réalisé par François RISBOURG, Directeur des Affaires Financières
Manuel SCHABAILLIE, Directeur Général des Services



PLAN DE RESILIENCE 2023 – 2026

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
 Reçu en préfecture le 10/03/2023
 Publié le
 ID : 059-215901729-20230227-230227BF_1-BF

